

24/03/2022

PROGRAMME RÉGIONAL FEDER/FSE+ NOUVELLE-AQUITAINE 2021/2027



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CCI	2021FR16FFPR005
Intitulé en EN	Programme Nouvelle-Aquitaine FEDER- FSE + 2021-2027
Intitulé dans la (les) langue(s) nationale(s)	Programme Nouvelle-Aquitaine FEDER- FSE + 2021-2027
Version	
Première année	2021
Dernière année	2027
Éligible à compter du	01/01/2021
Éligible jusqu'au	31/12/2030
N° décision de la Commission	
Date de la décision de la Commission	
N° de la décision modificative de l'État membre	
Date d'entrée en vigueur de la décision modificative de l'État membre	
Transfert non substantiel (article 24, paragraphe 5, du RDC)	Non
Régions NUTS couvertes par le programme (non applicable au FEAMPA)	Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes
Fonds concernés	<input checked="" type="checkbox"/> FEDER
	<input type="checkbox"/> Fonds de cohésion
	<input checked="" type="checkbox"/> FSE+
	<input type="checkbox"/> FTJ
	<input type="checkbox"/> FEAMPA
Programme	<input type="checkbox"/> dans le cadre de l'objectif "Investissement pour l'emploi et la croissance" pour les régions ultrapériphériques uniquement

Partie 1 Stratégie du programme :

Principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées

Plus vaste région française (84 000km²), plus étendue que l'Autriche ou la Belgique et 7^{ième} région la plus vaste d'Europe, la Nouvelle-Aquitaine compte 6M d'habitants (9% de la population nationale) début 2019.

Avec un PIB de plus de 177 Mds € en 2018, son économie se situe au 3^{ième} rang national et 14^{ième} au niveau européen, au PIB moyen par habitant égal à 89% de la moyenne européenne¹, et au taux de chômage supérieur à la moyenne européenne, soit 8.1 % en 2019.

Particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et à l'économie dépendante de la biodiversité comme l'illustrent les rapports des chercheurs « Acclimaterra » en 2018 et « Ecobiose » en 2020, elle fait face à des mutations socio-économiques et environnementales d'ici 2050, nécessitant d'être accompagnées. Ces défis sont bouleversés par les impacts de la Covid-19.

Ce programme, construit à une échelle nouvelle, en synergie avec les territoires, s'appuie sur des stratégies régionales relatives au développement économique et à l'innovation (SRDEII², SRESRI³), à un aménagement durable et équilibré du territoire (SRADDET⁴), et à l'accompagnement de la transition face au changement climatique (NEOTERRA). Sa construction partenariale contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Union européenne pour 2021-2027 et à ceux des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Enfin, il est en accord avec les priorités de l'Accord de partenariat France et du futur Contre de Plan Etat-Région, et, il répond aux recommandations de « l'annexe D ».

Le cas échéant, le programme soutiendra des investissements combinant les principes de durabilité, d'esthétique et d'inclusion du Nouveau Bauhaus Européen.

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 reconnaissent la France comme un innovateur notable aux performances d'innovation et d'activité entrepreneuriale inférieures et inégales selon les territoires. Les potentiels régionaux doivent être pris en compte tout en recherchant à rapprocher leurs niveaux d'investissements.

L'effort de **R&D régional**, malgré une légère hausse entre 2007 et 2015, reste en-deçà de la moyenne nationale. La faiblesse en chercheurs, 2 fois moindre que la moyenne nationale est

¹ [Regional GDP per capita ranged from 32% to 260% of the EU average in 2019 - Products Eurostat News - Eurostat \(europa.eu\)](#)

² Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

³ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

⁴ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

une explication. Malgré une hausse de 20,4% des emplois de haute technologie entre 2008 et 2018, la Nouvelle-Aquitaine est derrière les régions leaders européennes : 98^{ème} sur 238 dans le classement européen de l'**innovation**. La répartition des dépenses de **R&D des entreprises et du secteur public (DIRD 2017)** montre qu'elle pèse seulement 4,7% de la DIRD nationale (2,3 Mrds € sur 50,6 Mrds €) avec une forte disparité territoriale.

Elle poursuivra avec le FEDER :

- l'amélioration du potentiel de recherche publique indispensable pour dynamiser l'innovation: valorisation des recherches, notamment par les collaborations entre acteurs publics et privés, incubation académique, et soutien accru à la maturation des projets.
- la mobilisation des capacités scientifiques et de la production de la recherche pour répondre aux défis, plus prégnants avec la pandémie qui conduit à reconsidérer les dimensions de l'innovation. Sa dimension sociale doit être intégrée comme facteur de développement de filières propres, telles que l'ESS, ou le numérique éducatif, en repensant l'approche des filières traditionnelles et en s'appuyant sur tous les acteurs participant à son processus.
- l'accompagnement du transfert de compétences et du soutien à l'innovation dans sa structuration, pour une meilleure relation aux acteurs économiques.
- le confortement des filières, en particulier celles fragilisées par la crise, et le développement de nouvelles répondant aux enjeux des transitions à accélérer.

Dotée de 6 universités et de prestigieuses écoles supérieures, 6^{ème} région française en nombre d'étudiants, la Nouvelle-Aquitaine a un profil atypique. Seulement 74,2% des bacheliers poursuivent des études dans l'**enseignement supérieur** contre 79,4% en France. Les données cachent des disparités territoriales : forte concentration universitaire et scientifique sur la métropole bordelaise avec près de 50 % des étudiants et des enseignants-chercheurs. Le déficit d'élèves ingénieurs est très prégnant : 4,3% pour 6,2% en France en 2018-2019, alors que leurs compétences sont recherchées dans l'industrie. 2^{ème} région la plus dynamique en progression des effectifs, ce mouvement sera soutenu en accompagnant des projets en cohérence avec les besoins identifiés.

L'accès à l'enseignement supérieur et à la **formation** doit donc être amélioré, notamment :

- par la transformation numérique des établissements, indispensable en contexte de crise sanitaire, en assurant la robustesse et l'articulation des systèmes et leurs infrastructures
- en tirant parti des atouts du numérique pour étendre les offres de formation sur les territoires dans une approche d'égalité d'accès et d'aménagement.
- par le soutien de la transformation de l'appareil de formation afin de s'adapter aux besoins des entreprises.

Enfin, au 6^{ème} rang national pour la création d'entreprises, 1/3 sont créées par des femmes et pour une portion significative, les dirigeants sont âgés. La Nouvelle-Aquitaine visera donc à agir auprès des jeunes, notamment des étudiants, pour développer l'envie d'entreprendre et l'intérêt pour les filières scientifiques.

De manière plus globale, il conviendra d'accompagner la société dans son ensemble à mieux appréhender la science, ses applications et ses impacts

La Covid-19 a souligné l'importance d'avoir un **écosystème numérique** performant. Les « recommandations » Pays 2020 soulignent le dynamisme de la filière, le déploiement des

infrastructures, l'appropriation en cours des usages numériques par les entreprises et les citoyens, et des services publics numériques éducatifs ou de santé encore à déployer. La France occupait, en 2018, la 13^{ième} place du classement DESI concernant les **services publics numériques**. Malgré une dématérialisation en cours des démarches administratives, il est nécessaire d'améliorer la qualité des services publics numériques. Son usage est disparate selon la taille des collectivités.

Cette filière, sous représentée en région, présente de fortes perspectives avec la création d'emplois qualifiés. La maîtrise locale de technologies futures sera importante. **La transformation numérique des acteurs économiques** est à accélérer. Le besoin est fort pour toutes les entreprises quel que soit leur stade de développement. Et cette transformation s'accompagne d'un enjeu lié à la cyber sécurité pour les acteurs publics et privés.

La maîtrise du numérique permet notamment de reconquérir des logiques économiques de proximité, mettant en lien producteurs, commerçants locaux et consommateurs notamment. Ces priorités sont en phase avec les priorités de l'Agenda pour l'Europe et de la France.

S'agissant de la compétitivité des PME, la région se situe dans une position⁵ médiane en Europe. Elle est marquée par une part importante de l'économie présentielle (les 2/3) et par une industrie avec près de 270 000 emplois en 2021 dont la moitié dans l'agroalimentaire, le bois-papier, la métallurgie et les matériels de transport. Des filières à fort potentiel sont présentes : matériaux avancés, chimie verte et éco-procédés, cuir-luxe-textile, métiers d'art, photonique, numérique, santé et bien-être, silver-économie. Enfin, le tourisme est une filière stratégique au 3^{ième} rang national pour la fréquentation touristique avec 110 000 emplois (5% de l'emploi régional).

Le **tissu entrepreneurial**, très dynamique au taux de création de 15.4% et de survie à 3 ans de 75.9%, proche du niveau national, est composé essentiellement de PME. Les entreprises présentent des faiblesses à l'exportation et une forte concentration sectorielle : 4,5% d'entreprises exportatrices (6,6% France) en 2015 et 74% concentrées dans 6 secteurs (66% France).

La crise sanitaire a entraîné un ralentissement majeur de l'économie régionale avec un recours massif au chômage partiel (40% de l'effectif) et un pic de chômage à +35% au 2^{ième} trimestre 2020. L'hébergement-restauration est le secteur le plus touché (-50% de l'effectif à mi-2021) ainsi que le secteur de l'interim, la fabrication de matériels de transport (aéronautique..), ou encore la métallurgie...

Dans ce contexte, la **croissance et la compétitivité de ses TPE et PME** seront renforcées par l'innovation, leur transformation numérique, l'internationalisation et par un partenariat avec les grands groupes et les ETI, locomotives de leurs filières. L'émergence et le développement des jeunes entreprises innovantes seront aussi favorisés. Enfin, elles feront face aux enjeux de transition écologique et d'évolution des métiers et des compétences.

Le dynamisme du tissu passera par la création d'entreprises à potentiel, par la relocalisation ou l'implantation de nouvelles activités stratégiques, en structurant l'offre d'accueil, en soutenant les stratégies d'attractivité territoriales et en stimulant l'esprit d'entreprendre. En situation de crise, la cession-reprise des TPE/PME devra être d'autant plus accompagnée et sécurisée.

⁵ Indice régional de compétitivité

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 incitent à renforcer la recherche, l'innovation et l'amélioration de l'environnement des entreprises pour conforter leur compétitivité en France et à l'international. Pour les motifs exposés et en s'appuyant sur l'expérience 2014-2020 (340 M€ de FEDER), la Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses efforts sur 2021-2027.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 mettent en avant la particularité française : un des dix États-membres comptant à la fois le plus grand nombre d'espèces menacées et de régions biogéographiques. Elles soulignent le besoin de cibler les actions facilitant la transition énergétique et climatique et la nécessité d'efforts accrus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les émissions de GES sont supérieures à la moyenne nationale, avec 10 % des émissions nationales. Elles sont essentiellement dues à une consommation d'énergies fossiles (57% en 2018).

Les transports (principalement routier) et le résidentiel représentent près de 2/3 de la consommation régionale d'énergie finale (41% et 11%). Cela s'explique par le caractère très rural du territoire.

Le poids du secteur résidentiel se justifie par les caractéristiques du parc de logements, en majorité des maisons individuelles relativement anciennes. 30% des logements sociaux est en étiquette énergétique D, E, F ou G.

L'industrie représente 10% des émissions avec une baisse significative de 49% depuis 1990 liée essentiellement à la désindustrialisation française. Elle se concentre sur 200 sites représentant 80% de la consommation du secteur. Sa relocalisation nécessitera une transformation des modes de production en éradiquant l'utilisation des énergies les plus émettrices de GES.

Concernant la **dépendance énergétique régionale**, 87 % de l'énergie primaire a été consommée en 2018. Avec 96% de consommation de CO₂, le transport est quasi-exclusivement dépendant des énergies fossiles. Les autres principaux secteurs sont le résidentiel, 28% et l'industrie, 20%. La consommation d'énergie finale a évolué « en dents de scie » ces dernières années avec une légère baisse depuis 2005. En 2017, elle est en diminution de 4.4% par rapport à 2010.

La **production régionale d'énergies renouvelables** est en progression depuis 10 ans (+71% entre 2005-2017), avec une part dans la consommation finale brute d'énergie de 24% (16.5% en France). Elle est dominée par les productions d'origine thermique (71%). La biomasse représente la 1^{ère} énergie renouvelable soit 76% de la production d'énergie renouvelable avec un fort potentiel de production de gaz vert. Concernant l'électricité renouvelable, avec 2.5GW, la Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région française en production solaire photovoltaïque.

NEOTERRA ambitionne d'aller jusqu'à 45% d'énergie renouvelable d'ici 2030 et la sortie totale des énergies fossiles pour 2050. Ces objectifs s'inscrivent dans ceux de la France (réduction de 40 % les émissions de GES par rapport à 1990).

Afin de devenir une région plus verte et à faibles émissions de carbone, la Nouvelle-Aquitaine fait face à 2 grands défis : l'évolution des usages et la décarbonation des technologies de production d'énergie, cohérents avec les objectifs du Pacte Vert pour devenir le 1^{er} continent neutre d'ici 2050. Avec le FEDER, elle visera donc :

- ❖ Une modification profonde des usages, afin de diminuer les besoins en énergie :
 - En améliorant l'efficacité énergétique des parcs tertiaires (dont les bâtiments publics) et résidentiels par un effet de massification dans leurs rénovations et par l'expérimentation de nouveaux systèmes de construction intégrant des éco-matériaux et matériaux biosourcés.
 - En soutenant la compétitivité énergétique des entreprises et leur autosuffisance énergétique.
- ❖ Le développement massif de la production d'énergie renouvelable afin de :
 - développer les énergies renouvelables et de récupération par la production de chaleur renouvelable et réseaux de chaleur et développer la production de gaz renouvelable,
 - Expérimenter la production d'électricité renouvelable en circuit court, favoriser la production et le stockage d'électricité à l'échelon local, promouvoir de nouveaux systèmes de gestion innovants.

La Nouvelle-Aquitaine est un **espace particulièrement riche en espèces animales et végétales** patrimoniales, emblématiques et même endémiques, aujourd'hui menacées par des **pressions anthropiques**. Alors qu'elle est facteur de régulation du climat, la biodiversité est également menacée par le changement climatique. Elle est fortement impactée par le changement climatique, ses températures ont augmenté de 1,4°C au cours du XXe siècle, et des phénomènes climatiques extrêmes sont plus fréquents.

Les liens de dépendance entre **la biodiversité** et les activités humaines ont été mesurés, Des écosystèmes riches en bonne santé limiteront l'apparition de maladies en maintenant les barrières biologiques. Cela suppose de privilégier une adaptation au changement climatique, une reconquête de la biodiversité, ainsi qu'une sobriété et une durabilité des approvisionnements.

A cela s'ajoute une pollution des masses d'eau côtières liée notamment aux activités littorales : l'état écologique autour des grands estuaires (Gironde, Seudre, Charente...) s'est dégradé. La **qualité des eaux et des milieux aquatiques** se détériore. L'insuffisance chronique de la ressource en eau, fragilisée par les effets du changement climatique et l'accroissement de la population va accroître le déficit des bilans hydriques et hydrologiques.

La région est fortement **consommatrice de matières** : supérieur de 23% à la moyenne nationale et 55% d'entre eux n'est pas valorisé. Alors que l'objectif de la loi, repris dans le Plan régional, est de diminuer de 10% en 2020 par rapport à 2010, la hausse observée entre 2010 et 2017 (+3%) s'accroît en 2018 (+2,5 % sur un an). Le développement d'une économie plus circulaire est un levier de création d'emplois (42 000 à 56 000 emplois estimés dont 13 000 dans le secteur du recyclage et des déchets, et plus de 146 structures de l'ESS), d'indépendance en limitant les importations de matières premières, et, de réduction des externalités négatives sur l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, des sols, surexploitation de ressources dans des pays tiers).

Pour soutenir sa transition écologique, avec le FEDER, elle recherchera :

- à protéger les populations des risques côtiers, d'inondation, liées notamment au changement climatique.
- à préserver sa ressource en eau par l'amélioration de la connaissance et l'anticipation des conséquences du changement climatique, la résilience de l'économie face à la raréfaction de cette ressource, la restauration des continuités écologiques et la conservation des espèces migratrices en situation les plus critiques.
- à prévenir et réduire la production de déchets pour limiter la consommation de ressources et réduire les pollutions, notamment pour les déchets les plus produits ou à fort impact environnemental.
- à arrêter l'érosion du vivant, préserver les espaces naturels et reconquérir la biodiversité
- favoriser l'appropriation citoyenne des enjeux environnementaux et la concertation dans la définition des politiques publiques.

Les enjeux de cet axe s'appuient sur le SRADDET et « NEOTERRA ».

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains

Les transports représentent le 1^{er} secteur consommateur d'énergies et émetteur de GES. Au croisement des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, la **mobilité constitue un levier réel de développement et d'aménagement durable du territoire.**

Les déplacements sur le territoire sont massifs sur les grands axes, autant touristiques vers le littoral et la montagne, que de marchandises vers les grands pôles économiques et les ports régionaux. De plus, le caractère très rural de la région et l'étalement urbain, provoquent un allongement des migrations pendulaires quotidiennes. 2 actifs sur 3 travaillent dans une autre commune que celle de résidence et se déplacent à 81% en voiture. Les moyens de transports alternatifs sont faibles avec un taux de 5,3 % contre 7,8 % en France métropolitaine.

Afin de réduire les émissions de GES et d'atteindre les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe, la Nouvelle-Aquitaine doit:

- renforcer la multi modalité pour les besoins des territoires urbains, et l'accès aux services par le report modal de voyageurs et marchandises
- favoriser l'intermodalité durable
- encourager l'usage des modes actifs, partagés et solidaires (développement des usages du vélo, etc.)

Ces défis s'inscrivent dans les deux stratégies régionales fixant des objectifs à 2030, le SRADDET et « NEOTERRA » comme le fait l'Agenda pour l'Europe de la Commission.

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

Les « rapports pays » 2019 et 2020 soulignent le besoin d'amélioration des compétences tout en se préparant aux impacts des transformations numérique et climatique, l'existence de problèmes structurels du marché du travail et la nécessité de remédier aux inégalités socio-économiques en termes d'éducation et de formation. La France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail et son accès (inadéquation persistante des compétences,

trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, et accès inégal à la formation continue), en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées.

Malgré un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale (7,3% 3^{ème} tri 2021 contre 7,9%), la région présente un **profil atypique concernant la qualification** : une faible proportion des jeunes (15-24 ans) sortis du système scolaire sans diplôme (22%) mais une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (26%) inférieur à la moyenne nationale (29%) et une part des diplômés d'un CAP-BEP excédant le taux national (28% contre 25%) traduisant un bas niveau de qualification.

La **demande d'emploi** reste durablement affectée par la crise. Au 2^{ème} trimestre 2021, la catégorie des demandeurs d'emploi d'un an ou plus reste affectée : son volume est supérieur de 8 % à celui de fin 2019 (10 % au niveau national). Les femmes représentent 54 % des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (52 % en France). Comme au niveau national, la part des seniors est de 28 % tandis que celle des jeunes est de 16 %. 49 % des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an.

La **répartition de l'emploi** n'est pas homogène. Les 5 principales zones (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau et Bayonne) concentrent près de la moitié de l'emploi régional. La crise puis la reprise économique rapide ont accentué des difficultés de recrutement en particulier dans l'hôtellerie-restauration et de nombreux segments industriels.

L'**offre de formation** est également marquée par des disparités territoriales : une offre moins diversifiée en milieu rural, influençant les parcours des jeunes. Le taux de poursuite d'études supérieures est plus faible qu'au niveau national. 17% des 15-24 ans soit 100 000 jeunes ne sont ni scolarisés, ni en emploi dans la région. Concernant ceux quittant le système scolaire sans diplôme, on note des disparités infrarégionales marquées (proportion plus importante en Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse et Haute-Vienne).

Enfin, à fin juin 2021 par rapport à la même période en 2020, le nombre de créations d'entreprises (hors-micro entrepreneurs) a augmenté de 25,6 %. Les chiffres sur le 3^{ème} trimestre 2021 présentent une baisse du nombre de créations par rapport au 2^{ème}, dans l'industrie ou dans le tertiaire. Le vieillissement des chefs d'entreprise est plus avancé : 45% des entrepreneurs ont plus de 50 ans contre 43% en France. Plus de 30% des effectifs régionaux de l'ESS devraient cesser leur activité d'ici 2025. Ce secteur d'emplois non délocalisables représente 12% des salariés contre 10,5 % au niveau national en 2015.

Pour répondre aux besoins en **termes d'emploi et de formation**, la Nouvelle-Aquitaine, avec le FSE +, devra :

- ❖ favoriser l'orientation des publics et leur évolution professionnelle par un meilleur accès à l'information, une plus grande mobilité professionnelle, une meilleure sécurisation des parcours en évitant les ruptures et une professionnalisation des acteurs.
- ❖ promouvoir et sécuriser l'insertion professionnelle par la formation tout au long de vie par un meilleur accès à la formation et à l'emploi : développer les compétences et l'accompagnement global des publics, mieux promouvoir l'alternance avec la volonté d'accompagner la transformation de l'appareil de formation notamment sur le numérique.

- ❖ renforcer le lien emploi/formation pour répondre aux besoins de développement des territoires pour une meilleure adéquation des compétences : meilleure identification des besoins des entreprises ou/par filières, soutien aux projets d'initiatives territoriales favorisant l'implication des entreprises dans l'orientation et la formation professionnelle....
- ❖ favoriser la création et le maintien d'emplois et d'activités des entreprises notamment dans le secteur de l'ESS par un meilleur accès à l'information et à l'accompagnement de tous pour créer/installer son activité, l'accompagnement à la reprise, le soutien à l'amorçage de projets locaux et innovants, la professionnalisation des acteurs, le développement des coopérations et la mutualisation de moyens.

En cohérence avec les SRADDET et SRDEII, la politique régionale de formation professionnelle veille à une qualification accessible sur l'ensemble du territoire à tous (quelle que soit l'origine géographique ou sociale), choisie, souhaitée, en adéquation avec ses potentialités et ses compétences, et efficace en menant à l'emploi.

Les compétences et l'éducation sont les moteurs de la compétitivité et de l'innovation. Lever les obstacles à l'apprentissage et améliorer l'accès à une éducation et formation de qualité, faire évoluer la culture de l'éducation vers un apprentissage tout au long de la vie sont les termes de l'Agenda pour l'Europe dans lesquels s'inscrivent ces enjeux.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 soulignent la prégnance des disparités socio-économiques territoriales. La pandémie induit un risque important d'accroissement des inégalités, comme l'a analysé récemment le Comité Européen des Régions, aggravant une tendance en hausse lente depuis plusieurs années entre les grandes villes et le reste du pays, et, entre les zones urbaines et les zones rurales.

La Nouvelle-Aquitaine connaît une croissance démographique plus rapide qu'au niveau national (+0,9 % contre +0,5 %), portée par le solde migratoire. On attend 1 million d'habitants supplémentaires d'ici 2050 concentrés sur les territoires littoraux. Et sa population est plus âgée que la moyenne : 62% contre 50% en France et 48% en UE.

Elle se caractérise par une **pluralité de territoires aux profils socio-économiques marqués** par la diversité de leur capacité productive, leur attractivité économique résidentielle et touristique, la vitalité de la consommation locale, le dynamisme des centralités et niveau de compétences de la population.:

- un **caractère rural assez marqué** : densité moyenne de 71 hab. /km² (118 en France). 54 % de la population vit dans une commune peu dense ou très peu dense (35 % en France). 1/5 de la population vit dans l'aire métropolitaine bordelaise.
- une **armature urbaine relativement équilibrée** : 27 intercommunalités (Métropole, Communautés urbaines et d'Agglomération), 128 communautés de communes avec des villes et bourgs maillent le territoire, avec des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes. 4% de la population régionale vit en quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un moindre accès à des équipements et moins mobiles.

- une haute et moyenne montagne avec **les Pyrénées** et la **montagne Limousine** qui subissent une baisse de population depuis 1990, intensifiée sur la période 1999-2014 ainsi que des pressions anthropiques et climatiques.

La Région et ses territoires ont fait l'expérience du développement local depuis de nombreuses années, en s'appuyant notamment sur les outils européens. Il s'agit de considérer chaque territoire, comme contributeur du développement régional

A cette fin, 4 priorités seront soutenues avec le FEDER :

- ❖ le renforcement et la pérennisation de l'ingénierie de projets dans les territoires
- ❖ le renforcement de l'offre d'accueil, des talents et des compétences, pour leur attractivité durable et équilibrée
- ❖ la promotion des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transition, de nouveaux modèles économiques et de gestion durable des ressources
- ❖ des actions ciblées sur les Pyrénées, en faveur des dynamiques d'innovation et de reconversion

Une attention particulière sera portée au maillage territorial en services et réseaux dans une logique de coopération et de participation citoyenne dans l'ensemble des composantes (urbain, rural, péri-urbain).

Ces priorités en cohérence avec les objectifs des SRDEII, SRADDET et « NEOTERRA », entrent en résonance avec le Pacte vert pour l'Europe, et serviront de guide aux actions soutenues au bénéfice des territoires.

Une gouvernance adaptée à leur diversité sera mise en place selon les principes suivants :

- une approche du développement local, à l'échelle des territoires de contractualisation de la Région, auxquels s'ajoute Bordeaux Métropole. L'ensemble du territoire aura accès à l'axe 5
- le soutien aux stratégies locales de développement sous la forme du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL), sur un cadre multi-fonds: l'OS5 du FEDER, LEADER et le FEAMPA (OS5 uniquement pour Bordeaux Métropole)
- Un appel à candidatures unique, intégrant l'ensemble des fonds mobilisés, proposé aux territoires concernés

L'Objectif 5.1 visera les territoires avec une agglomération de plus de 100 000 habitants ou dont la population urbaine, selon l'approche Eurostat se basant sur les grilles de densité, est majoritaire.

Ces 4 priorités constituent le socle de la mise en œuvre du développement territorial intégré multi-fonds et seront complétées pour le développement rural par LEADER et la croissance bleue durable par le FEAMPA.

Des enveloppes seront réservées à chaque territoire porteur d'une stratégie de développement local. L'enveloppe affectée aux territoires urbains permet de respecter l'obligation de 8 % de FEDER pour le développement urbain durable.

Les territoires qui ne souhaiteraient pas de DLAL pour le FEDER-OS5, pourront avoir accès à un système alternatif : une gouvernance régionale, les associant à la sélection des projets.

Enfin, la Nouvelle-Aquitaine est **au cœur d'espaces de coopération** favorisant les échanges et l'atteinte de ces objectifs. Elle partage avec les régions espagnoles frontalières ses enjeux de

développement économique, de recherche et innovation, mais aussi ceux de mobilité et de lutte contre le changement climatique. De plus, sa façade littorale en fait un acteur important de la **Stratégie Maritime Atlantique**. Nombre de ses interventions actuelles ou futures sont en cohérence et concourent aux priorités de cette stratégie : économie bleue, compétences et métiers, énergies renouvelables et protection de l'environnement.

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques

La santé et l'éducation présentent des enjeux sociétaux forts en matière de transition numérique, auxquels le programme apportera des réponses.

L'enjeu est tel pour l'enseignement, la recherche et la santé, qui verront leurs usages numériques exploser à l'avenir, qu'une action publique régionale d'envergure, spécifique, visant la maîtrise de réseaux en fibre optique (existants) sur du long terme, dans une logique de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages) sera recherchée. Cette volonté **stratégique de maîtrise des infrastructures télécoms** pour les établissements scolaires, l'enseignement supérieur, la recherche et la santé permettra des usages performants sécurisés.

L'interconnexion des écosystèmes numériques appelle aussi à la modélisation d'une ou plusieurs infrastructures d'hébergement de données publiques souveraines et sécurisées à l'échelle régionale.

Ces priorités sont en phase avec les priorités de l'Agenda pour l'Europe.

Les défis en matière de capacité administrative et de gouvernance

Pour 2021-2027, l'autorité de gestion (AG) se fixe un double objectif en matière de gouvernance et de mise en œuvre :

- ❖ Fluidifier la mise en œuvre des fonds européens pour revaloriser l'image de l'Europe
- ❖ Mettre en place une gouvernance efficace et partagée

Malgré un effet levier reconnu, la génération 2014-2020 a mis en avant :

- ❖ un alourdissement de la complexité règlementaire et de la charge administrative tant du fait de dispositions européennes que nationales
- ❖ une application inégale des règles liées aux marchés publics par les bénéficiaires du fait d'une absence de contrôle et d'information au niveau de l'Etat-membre engendrant une insécurité des financements
- ❖ une dégradation de l'image de l'Europe et de ses financements, et, le développement d'un sentiment d'éloignement des porteurs de projets dans l'accès aux aides

Afin de simplifier pour le porteur et pour le gestionnaire, tout en sécurisant le soutien des fonds européens, l'AG développera :

- ❖ une animation sur les opportunités de cofinancement et une acculturation au montage de dossiers. Elle sera développée tout au long du programme
- ❖ une professionnalisation en continu de ses services

- ❖ des outils à disposition des porteurs leur donnant l'information nécessaire et les clefs de compréhension (guide, notice, vidéos...)
- ❖ le rôle d'accompagnement des services instructeurs auprès des bénéficiaires

En matière de simplification, l'AG s'engage à :

- ❖ rendre lisible pour les partenaires les niveaux de responsabilité des différentes réglementations et limiter le plus possible les règles introduites au niveau régional
- ❖ généraliser l'utilisation des options de coûts simplifiés
- ❖ utiliser l'ensemble des dispositions européennes portant simplification comme le recours à l'échantillonnage lors des contrôles
- ❖ travailler avec les partenaires sur des pistes de rationalisation : montant plancher, optimisation des cofinanceurs, simplification des assiettes, nature des critères de sélection ou public visé

Enfin, elle veillera à une implication en continu des partenaires tout au long du programme au stade de la sélection des opérations comme du suivi ; notamment dans la mise en œuvre de l'approche territoriale.

Tableau 1 Justifications des objectifs spécifiques

Objectif stratégique	Objectif spécifique ou priorité spécifique*	Justification (synthèse)
<p align="center">1/Une Europe plus compétitive et plus intelligente, par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC</p>	<p>1.1. Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</p>	<p>Effectifs de chercheurs (public et privé) deux fois inférieur à la moyenne nationale (2% vs 4%) et part d'enseignants-chercheurs internationaux inférieure à la moyenne nationale (6,8% vs 9,1%)</p> <p>R&D faible : 1.3% du PIB en 2016 contre 2,23% en France et 2.03% niveau UE ; 8^{ème} région sur 14 en France et 116^{ème} sur 238 UE en dépenses de R&D publiques ; 9^{ème} région française et 110^{ème} européenne pour les dépenses R&D des entreprises et pour les brevets déposés à l'office européen indice 74,4 contre 100 en moyenne européenne).</p> <p>98^{ème} région innovante sur 238 (classement européen), avec un indice synthétique d'innovation de 93,9 points.</p> <p>48% des sociétés néo-aquitaines de plus de 10 salariés sont considérées innovantes en 2016 (51% en France).</p> <p>La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est également inférieure à la moyenne nationale : 26% contre 29%.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités de recherche, en particulier la recherche appliquée publique, en lien avec les enjeux des filières du territoire - de rendre robuste l'écosystème de l'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs, - le développement de la collaboration acteurs publics / acteurs privés, en renforçant la structuration des filières économiques régionales et la performance des structures de transfert. - le renforcement de la compétitivité des entreprises par l'innovation, notamment collaborative <p>Ces actions conjointes contribueront à la croissance du potentiel de R&D en Nouvelle-Aquitaine en lien avec les enjeux des filières du territoire identifiées dans la S3 régionale.</p>
	<p>1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics</p>	<p>Une filière dynamique : 5250 établissements pour 40 000 salariés sous-représentée. En France, une transformation numérique des entreprises en deçà de la moyenne européenne, en termes d'outils et d'usages.</p> <p>47 % des PME de moins de 50 salariés et 63% des PME de plus de 50 salariés touchées par des cyberattaques en 2018, pour un coût moyen de 97 717 €</p>

		<p>Pour les pouvoirs publics, un enjeu de protection des données des citoyens. 70% d'augmentation de la part du numérique entre 2013 et 2020 et une explosion du trafic de données (+ 25% par an dans les réseaux et + 35% par an dans les Datacenter) ont conduit à une augmentation de l'empreinte énergétique directe du numérique de plus de 9% par an.</p> <p>Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, l'usage des services en ligne se situe sous la moyenne européenne : en 2017, taux de recours de la population à des services de santé en ligne de 12 % (moyenne européenne de 18%), 34% des médecins généralistes déclarent avoir eu recours aux prescriptions électroniques (50 % au niveau européen).</p> <p>Pour les établissements scolaires, accès inégal en matière de connectivité aux infrastructures et disparités en termes d'équipement, de moyens et de ressources numériques.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra de développer les capacités numériques des entreprises, des établissements d'enseignement (scolaire, universitaire et de recherche), et, des services à destination des citoyens tout en veillant à une équité territoriale et sociale ainsi qu'à une sécurisation de la donnée et de sobriété numérique.</p>
	<p>1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs</p>	<p>205 100 établissements dont 184 200 employeurs fin 2018, et 34 700 de 10 salariés ou plus, inférieure à la moyenne nationale. L'agriculture, l'industrie et la construction (respectivement 7,7%, 7,2% et 10,7%) sont surreprésentées par rapport à la France métropolitaine, à l'inverse du secteur tertiaire (60,3%). L'industrie régionale est constituée d'activités traditionnelles comme de secteurs de pointe. La hausse de son chiffre d'affaire entre 2014 et 2018 était comparable à celle de l'industrie française hors Ile-de-France, soit 12% (source Banque de France). Mais ses performances à l'exportation étaient moindres (+2,5% contre +6,1%) et son taux d'endettement plus élevé (37% contre 34%)en 2018.</p> <p>Fort dynamisme du tissu entrepreneurial régional : 69 270 entreprises créées en 2020, soit 3% de plus qu'en 2019, mais inférieur au rythme national. 2/3 sont des micro-entreprises. Surtout dans les services marchands aux entreprises, puis le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration, et, dans les services marchands aux particuliers, mais 1/3 créées par des femmes. Ce tissu est plus émietté que la moyenne nationale : 2/3 des salariés employés dans un établissement < 100 salariés, contre 60 % en France métropolitaine. L'économie de proximité rassemble 50 % des entreprises et 42 % des emplois salariés, l'artisanat maille le territoire de manière plus dense : 193 entreprises/10 000 habitants (France : 176) et</p>

		<p>l'ESS est bien implantée (plus de 220 000 salariés). 1000 à 1300 start-up ont été recensées.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra aux entreprises d'être plus compétitives en sortie de crise, et d'assurer un rôle de locomotive dans l'économie française tout en répondant aux défis européens et mondiaux.</p> <p>Des instruments financiers à destination des PME et des petites entreprises de taille intermédiaire seront mobilisés, tant en matière de prêts, de garanties, et de levée de fonds pour répondre aux défaillances de marché identifiées dans l'évaluation ex ante.</p>
	<p>1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise</p>	<p>6^{ème} région française en nombre d'étudiants</p> <p>Déficit de poursuite d'études supérieures des jeunes : 74,2% des bacheliers poursuivent des études contre 79,4% au niveau national avec de fortes disparités territoriales selon les académies : les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur variant fortement selon le type de territoire ou le profil du bachelier.</p> <p>Positionnement de la région en-deçà de la moyenne nationale pour les diplômés de l'enseignement supérieur : 41.1% des néo-aquitains âgés de 30 à 34 ans en 2016, contre 43.9% pour la moyenne nationale.</p> <p>Forte concentration des forces universitaires et scientifiques sur la métropole bordelaise qui concentre à l'échelle de la région 47,5% des effectifs étudiants et environ 50% des effectifs d'enseignants-chercheurs.</p> <p>6^{ème} rang national pour la création d'entreprises avec cependant des faiblesses : seulement 1/3 créées par des femmes, et des dirigeants âgés : 17% ont plus de 60 ans.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra, en lien avec les enjeux identifiés dans la S3 régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inciter et de faciliter la poursuite d'études supérieures, notamment dans les filières scientifiques, - d'accompagner le développement des compétences pour les besoins des territoires par l'usage du numérique ou par le soutien de nouvelles offres de formation notamment en ingénierie, - de favoriser la transformation de l'appareil de formation en faveur d'une meilleure adaptation aux besoins en compétences des territoires - d'inciter les étudiants, et notamment les femmes, à choisir l'entrepreneuriat. <p>Cet objectif sera aussi mobilisé afin de diffuser la connaissance des sciences et des techniques et de permettre la compréhension des enjeux de l'innovation.</p>

	<p>1.5 Renforcer la connectivité numérique</p>	<p>Pour les pouvoirs publics, un enjeu de protection des données des citoyens. 70% d'augmentation de la part du numérique entre 2013 et 2020 et une explosion du trafic de données (+ 25% par an dans les réseaux et + 35% par an dans les Datacenter) ont conduit à une augmentation de l'empreinte énergétique directe du numérique de plus de 9% par an.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra également de faciliter la diffusion et l'usage de services numériques à valeur ajoutée pour les établissements scolaires, l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que pour les établissements de santé, dans le cadre de réseaux fermés, performant et sécurisés.</p>
<p>2/Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et l'adaptation de celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable</p>	<p>2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	<p>Depuis 2010, la consommation régionale d'énergie finale à climat réel a diminué de 5,7 %. Corrigée des variations climatiques, la consommation régionale d'énergie finale a diminué de 0,6 %. L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 (SRADDET et Néo-Terra) nécessitera des changements profonds dans les modes de production et de consommation.</p> <p>En 2018, le transport est le premier poste émetteur (41% des émissions). Il est la principale cause de pollution de l'air, dû à la croissance démographique (0,6 point par an en moyenne entre 2012 et 2017), la faible densité urbaine, la congestion des flux et l'étalement urbain.</p> <p>La baisse de consommation du secteur industriel (représentant 10%) est essentiellement due la désindustrialisation de la France.</p> <p>Le résidentiel couvre 11% des émissions de GES, la proportion de maisons individuelles est supérieure à la moyenne nationale (72% contre 56% en France). Le parc de logements est relativement ancien (54% des logements construits avant 1975).</p> <p>Le tertiaire (70% de l'emploi total en région) avec 8% des émissions, couvre plus de 65 millions de m². Les commerces et bureaux concentrent 54 % de la consommation énergétique et 39 % de cette énergie est consommée en électricité.</p> <p>Ces deux secteurs ont augmenté de 35% depuis 1990, notamment liées à l'attractivité du territoire régional.</p> <p>L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 (SRADDET et Néo-Terra) nécessitera des changements profonds dans les modes de production et de consommation. La mobilisation de cet objectif spécifique permettra donc de réduire les émissions tant régionales (50% de gains énergétiques d'ici 2050) que nationales et européennes (-40 % d'émissions par rapport aux niveaux de 1990, à l'horizon 2030).</p>

	<p>2.2. Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés</p>	<p>Le SRADDET et « Néo-Terra » ont fixé des objectifs ambitieux en terme de production d'énergie renouvelable à horizon 2030 (respectivement 30% et 45 %).</p> <p>La production énergétique régionale d'origine renouvelable est majoritairement destinée à des usages thermiques (83,7 % en 2005 et 66,7 % en 2018). La production d'électricité d'origine renouvelable poursuit sa progression, mais elle est aujourd'hui freinée par la disponibilité du foncier, la complexité administrative de montage des projets et localement par des difficultés d'acceptabilité des projets. Enfin, depuis quelques années, on assiste à la mise en service d'installation de méthanisation dont le biométhane produit est injecté dans les réseaux de gaz ; si la production de cette filière ne s'élève qu'à quelques dizaines de GWh en 2018, la mise en service attendue de ce type d'installations fera sensiblement augmenter la part du biométhane injecté dans le mix renouvelable régional. Enfin la Région possède un fort potentiel (hors contraintes technico-économiques) de développement de la gazéification, de la pyrogazéification et du houlomoteur.</p> <p>L'augmentation de production d'énergie renouvelable est indispensable à la réduction des émissions de GES et à la diversification du mix énergétique.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de répondre aux enjeux identifiés et de poursuivre les actions menées sur la période 2014-2020 avec le soutien du FEDER.</p>
	<p>2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes</p>	<p>L'inaction, mesurée dans le rapport Acclimaterra conduirait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une température moyenne en hausse d'environ 2° d'ici 2050, - des périodes de canicules 2 fois plus probables, - et la disparition de 95% de la microfaune d'ici 2030, et de 50% de population d'oiseaux d'ici 2028. <p>et a constaté une élévation du niveau de la mer de 3mm/an depuis près de 30 ans.</p> <p>Le changement climatique augmente les aléas naturels en intensité et/ou fréquence, que ce soit en termes d'érosion côtière, de submersion marine ou encore d'inondation. Avec 973 km de linéaire côtier et 2 massifs montagneux, présentant une fragmentation des vallées (tissu urbain, transport, évolution des activités), et une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, augmentant les risques d'inondation notamment, la région est particulièrement exposée aux risques : une érosion côtière de 1 à 3m/an pour la côte sableuse et 20 cm/an pour la côte rocheuse en ex-</p>

		<p>Aquitaine, une élévation actuelle du niveau de la mer d'environ 3mm/an (estimation basse RCP 2.6 GIEC-entre + 0,3 m et + 1,5 m horizon 2100), et 16 TRI (territoires à risque important) de type aléa fluvial définis par la Directive Inondation répartis sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne.</p> <p>1^{ère} région boisée de France avec un rôle de stockage de carbone, de limitation de l'effet de serre et de réservoir de biodiversité, l'espace forestier est fragmenté et soumis à de multiples risques climatiques et sanitaires : incendie (1390 communes concernées en 2016), tempête...</p> <p>La mobilisation de cet objectif répondra, de manière stratégique et planifiée à la protection des populations face aux risques côtiers, d'inondations etc. mais aussi pour protéger les écosystèmes côtiers et marins, face aux pollutions des eaux littorales.</p> <p>Enfin, il facilitera la prise en compte de l'ensemble des risques naturels auxquels le territoire est exposé, par des approches transversales et concertées, contribuant à l'appropriation des enjeux par les acteurs du territoire.</p>
	<p>2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau</p>	<p>En Nouvelle-Aquitaine, l'état écologique des masses d'eau reste dégradé sous l'effet de diverses pressions altérations hydro-morphologiques, fragmentation des cours d'eau, pollutions, augmentation des problématiques liées aux micropolluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54% des masses d'eau de surface et 29% des masses d'eau souterraines en état moyen ou mauvais (2015) ; - 45% du territoire classé en zones vulnérables aux nitrates et 36% en risques pesticide, et d'une augmentation des pollutions (perturbateurs endocriniens, résidus pharmaceutiques...). <p>Au-delà des enjeux qualitatifs, 75% du territoire néo-aquitain est en insuffisance chronique de ressource en eau (1,2Mrds de m³ prélevés chaque année). Cet état va s'accroître avec les effets du changement climatique : évaporation croissante, modifications des régimes pluviométriques... .</p> <p>Or le développement socio-économique régional est dépendant de la ressource en eau : des prélèvements importants sont réalisés, de nombreuses activités économiques (aquaculture, agriculture, industries agro-alimentaires, tourisme...) sont dépendantes de la ressource en eau en qualité et en quantité.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra donc à la Nouvelle-Aquitaine de préserver la ressource en eau, tant de manière qualitative que quantitative et ce dans un</p>

		<p>contexte de changement climatique. Cette mobilisation concourra également à adapter les usages aux pressions quantitatives par la sensibilisation mais également le changement de pratiques. Enfin, il s'agira également de maintenir les nombreuses espèces migratrices, patrimoniales, indicatrices du bon état du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.</p>
	<p>2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources</p>	<p>La Nouvelle-Aquitaine est fortement consommatrice de matières (supérieur de 23% à la moyenne nationale) : 675 kg de déchets ménagers et assimilés/néo-aquitain/an (568kg au niveau national) et 55% d'entre eux n'est pas valorisé.</p> <p>Même si l'état des lieux a révélé de nettes améliorations depuis 2010, de grandes marges de progression demeurent, notamment dans les domaines suivants :</p> <p><u>Bios déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 38 000 tonnes seulement collectées séparément (1% des DMA collectés) en 2018. • 82% des EPCI ont développé le compostage individuel mais parfois avec des faibles taux d'équipement : 1/3 des programmes à un taux d'équipement des maisons individuelles inférieur à 10% et 1/3 de plus inférieur à 20% <p><u>Déchets ménagers et assimilés</u> : avec un taux de 39 %, la valorisation est très inférieure à celle de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %), ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique.</p> <p><u>Stockage des déchets non dangereux non inertes</u> : L'objectif de la loi de transition écologique, repris dans le PRPGD est de -30% en 2020 par rapport à 2010 et -50% en 2025 par rapport à 2010 or, l'évolution 2018-2010 est à la hausse avec +1%.</p> <p><u>Bois B</u> : En 2016, le gisement de déchets de bois de classe B est estimé à environ 345 000 tonnes en Nouvelle-Aquitaine. La très faible offre d'exutoires pour ce type déchets (seulement 2 installations en Nouvelle-Aquitaine) ne permet pas une valorisation à la hauteur de l'enjeu.</p> <p><u>Le plastique</u> les taux de collecte plafonnent. 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés quand la moyenne européenne est de 30 %.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra à la Nouvelle-Aquitaine de tendre vers le « Zéro déchet » d'ici 2030 en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créant les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire, • incitant les entreprises et collectivités à s'engager dans une démarche concrète d'économie circulaire pérenne, structurant des filières à fort enjeu de flux ou présentant de fortes opportunités de développement.

	<p>2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution</p>	<p>6 socio-écosystèmes majeurs en Nouvelle-Aquitaine : plaines agricoles, espaces viticoles, forêts, espaces pâturés extensifs et bocage, milieux aquatiques, territoires urbains et artificialisés. La Garonne : seul grand fleuve d'Europe de l'Ouest abritant l'ensemble des espèces de poissons migrateurs.</p> <p>Les milieux urbains concentrent 2/3 de la population régionale, en hausse de 0,7%/an depuis 1982, d'où une augmentation des surfaces artificielles. La Nouvelle-Aquitaine est devenue la 1ère région consommatrice d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Au cœur des territoires urbains se trouvent également des espaces naturels bénéfiques (régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux, attractivité), qu'il convient de préserver et restaurer.</p> <p>Le lien d'interdépendance entre les territoires ruraux-périurbains-urbain via les services écosystémiques rendus par la nature est à prendre en compte : production de biomasse alimentaire et non alimentaire, régulation hydrique, stockage de carbone...supportés essentiellement par les territoires ruraux et en tout ou partie mobilisés par les territoires urbains.</p> <p>La biodiversité est menacée par des pressions anthropiques : fragmentation et destruction des habitats, surexploitation des ressources naturelles, pollutions (sols, air, pollutions sonores et lumineuses), dissémination d'espèces exotiques envahissantes... et par le changement climatique alors qu'elle est facteur de régulation du climat. (ex. disparition alarmante d'espèces : -80% des perdrix en 20 ans, estimation à -95% de microfaune d'ici 2030).</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de participer à l'arrêt d'érosion du vivant, de préserver les espaces naturels et de reconquérir la biodiversité afin d'atteindre notamment une zéro destruction nette de zones humides, avoir aussi 1 000 territoires engagés dans la préservation de la biodiversité et un doublement des surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires.</p>
	<p>2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone</p>	<p>Les rocades des aires urbaines sont saturées par les poids lourds en Nouvelle-Aquitaine, pouvant atteindre une augmentation, sur les 20 dernières années, jusqu'à 75% de leur trafic (dans le cas de Bordeaux, 3^{ème} ville la plus congestionnée de France). Par ailleurs, on recense une augmentation des déplacements individuels par la voiture de l'ordre de 40%, par rapport à 2010.</p> <p>Dans ce contexte, il est indispensable de repenser complètement la mobilité urbaine des voyageurs et des marchandises. La Région doit donc impérativement :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - renforcer massivement le report modal, par des solutions innovantes et multimodales pour les voyageurs et les marchandises ; - soutenir le développement des modes alternatifs et partagés, et encourager la mobilité douce, notamment pour le dernier km. <p>Ces objectifs doivent en outre, penser une offre de transport répondant aux enjeux des différentes zones urbaines, et s'interconnectant dans une armature régionale des déplacements du territoire de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>La mobilisation de cet objectif est primordiale à la Nouvelle-Aquitaine, afin de réduire la part du mode routier permettant ainsi de diminuer efficacement et durablement les émissions de GES et la pollution de l'air en zone urbaine.</p>
<p>4/Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux</p>	<p>4. 1 FSE+- Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;</p>	<p>En 2014, les demandeurs d'emploi représentaient 27% des créateurs d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. Le profil des demandeurs d'emploi ayant validé un projet de création d'entreprise auprès de Pôle emploi se démarque de celui de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi : moins féminisé, moins jeune et plus qualifié. Les secteurs du commerce, des services aux entreprises et de la construction englobent la moitié des entreprises créées par les demandeurs d'emploi.</p> <p>L'accompagnement à la création d'activités demeure une réponse à l'accès à l'emploi à travers non seulement l'accompagnement à l'entrepreneuriat des publics mais également l'accès et la coordination des dispositifs sur le territoire.</p> <p>L'Economie Sociale et Solidaire qui a mieux résisté à la crise (+20% d'emplois entre 2005 et 2015) a montré sa capacité à inventer de nouveaux modèles économiques qui constituent des solutions concrètes notamment en termes d'accès à l'emploi.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra de soutenir le maintien et la création d'activité y compris dans l'ESS (qui permet la création d'emplois non délocalisables important pour l'économie régionale) et l'accompagnement à la reprise d'activités.</p>
	<p>4.5. FSE + Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi</p>	<p>L'offre de formation est marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural. 46 % des 18-24ans déclarent avoir renoncés à une formation ou à un emploi, témoignant de difficultés en termes de mobilité. Il est donc essentiel de pouvoir</p>

	<p>que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages;</p>	<p>favoriser l'accès à l'orientation des publics pour répondre à ces inégalités.</p> <p>En Nouvelle-Aquitaine, 30% des effectifs lycéens s'inscrivent dans la voie professionnelle. 8% des apprentis de la France métropolitaine sont en Nouvelle-Aquitaine avec une forte progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (+15% entre 2005 et 2014).</p> <p>Comme déjà indiqué, le taux de poursuite d'études supérieures est plus faible dans la région qu'en moyenne nationale : 74% contre 79% en France métropolitaine. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi, et, représente plus de 100 000 jeunes.</p> <p>L'accompagnement à la sécurisation et à la réussite des parcours est une des réponses. L'objectif est de pouvoir lutter contre le décrochage universitaire, et, de pouvoir remobiliser une partie du public en rupture avec le système.</p> <p>De manière transversale, la mobilisation de cet objectif permettra de favoriser l'orientation des publics et leur évolution professionnelle.</p> <p>Certains territoires rencontrent des difficultés de recrutement. Trois grands types de difficultés sont évoqués par les recruteurs : la pénurie des candidats, l'inadéquation de leur profil (manque d'expérience, de diplôme, de motivation) et la nature du poste proposé (distance, horaire, pénibilité...).</p> <p>Les évolutions régionales en termes d'emploi et d'éducation, conduisent à favoriser le développement des initiatives et des expérimentations notamment sur les territoires ruraux afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rendre l'entreprise accessible aux publics les plus proches de l'emploi, - que les parcours de formation répondent aux besoins des entreprises dans le sens de l'évolution attendu des compétences.
	<p>4.7. FSE + : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous,</p>	<p>Le nombre d'offres d'emploi sur le territoire a baissé de 26 % en juillet 2020 (par rapport à juillet 2019), pour diminuer encore de 12 % en août 2020 par rapport à août 2019. Ce recul est inégal sur les territoires et se retrouve le plus en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Les secteurs les plus fortement touchés sont le commerce, les transports et logistique, l'industrie et les supports à l'entreprise.</p> <p>Après des hausses historiques des mois de mars (+3%) et d'avril (+4,1 %) le chômage a poursuivi sa progression en Nouvelle-Aquitaine avec une augmentation des</p>

	<p>en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;</p>	<p>demandeurs d'emploi (cat ABC) de 1,2% à fin mai soit plus de 35 000 personnes de plus qu'il y a un an. La tendance est identique au niveau national et les prévisionnistes tablent sur une augmentation d'1 Million de chômeurs supplémentaires d'ici la fin de l'année.</p> <p>Cette situation a mis en évidence l'effet amortisseur de la formation, et, les mutations qui traversent le secteur de la formation ont été accélérées par la crise.</p> <p>L'accès à la formation notamment auprès de deux types de public doit être favorisé: les publics les plus vulnérables et les demandeurs d'emploi prêts à l'emploi. La lutte contre l'illettrisme ou l'illectronisme et l'acquisition de compétences immédiates par exemple constituent des solutions concrètes. De même un besoin croissant dans le domaine du sanitaire et social avec des enjeux multiples liés aux mutations sociales, économiques et démographiques est identifié. En effet, plus de 240 000 personnes exercent aujourd'hui un métier dans ce secteur, soit un actif néo-aquitain sur dix.</p> <p>L'offre de formation doit permettre de répondre à tous les besoins à la fois du public mais également des acteurs économiques. De manière complémentaire, il est donc important de soutenir la transformation de l'appareil de formation à ces nouveaux enjeux.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de soutenir et sécuriser l'insertion professionnelle par la formation tout au long de la vie.</p>
<p>5/ Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales</p>	<p>5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines</p>	<p>La mobilisation de cet objectif permettra de réduire les disparités territoriales constatées dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes et une attractivité des communes périphériques au détriment des villes-centres touchées par la dévitalisation commerciale, - des dynamiques d'attractivité, d'accès aux services et d'innovation à renforcer, - la réduction des inégalités socio-économiques au sein des territoires urbains, notamment dans les quartiers politique de la ville et entre les villes du territoire. <p>Avec l'objectif 5.2, il vise à tenir compte des problématiques communes aux territoires urbains et ruraux, comme le logement (11 % de logement sociaux contre 17 % au niveau national, déqualification du parc dans certaines villes et secteurs ruraux, surreprésentation des résidences secondaires), de la vacance commerciale (supérieur à 15 % à Libourne, Marmande, Guéret, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot) ou encore de la mobilité</p>

		<p>(46% des 18-24ans habitant dans un QPV déclarent avoir renoncé à une formation ou à un emploi).</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre le creusement des écarts relatifs à l'emploi, et la concentration des emplois et de la population dans la métropole bordelaise et sa zone d'emploi (24% de la population et 22 % de l'emploi. - de renforcer l'attractivité durable des territoires, des compétences talents et des expertises ; - d'accompagner des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions (économiques, climatiques, ...), - et de réduire les inégalités d'accès aux services et à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional et à tous (éducation, formation, enseignement supérieur, culture, santé, logement, sport, loisirs,...), y compris via les outils numériques.
	<p>5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines</p>	<p>La mobilisation de cet objectif constitue une réponse aux disparités territoriales constatées dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accès aux services et des dynamiques de développement inégaux, défavorables pour les secteurs ruraux les moins denses, éloignés du littoral et des principaux pôles urbains. Satisfaisant globalement (8ième région pour le temps d'accès médian aux services,) il est en revanche, limité pour le numérique et très hétérogène pour les soins, l'offre étant très liée à la densité des territoires. - des espaces de montagne avec les Pyrénées au sud et la montagne Limousine à l'est (448 communes relevant de la loi Montagne). <p>Avec l'objectif 5.1, il vise à tenir compte des problématiques communes aux territoires urbains et ruraux, comme la question du logement (11 % de logement sociaux contre 17 % au niveau national, déqualification du parc dans certaines villes et secteurs ruraux, surreprésentation des résidences secondaires), de la vacance commerciale (supérieur à 15 % à Libourne, Marmande, Guéret, Châtellerauld, Villeneuve-sur-Lot) ou encore de la mobilité.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre le creusement des écarts relatifs à l'emploi, et la concentration des emplois et de la population dans la métropole bordelaise et sa zone d'emploi (24% de la population et 22 % de l'emploi. - de renforcer l'attractivité durable des territoires, des compétences talents et des expertises ; - d'accompagner des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions (économiques, climatiques, ...), et de réduire les inégalités d'accès aux services et à

		<p>l'emploi sur l'ensemble du territoire régional et à tous (éducation, formation, enseignement supérieur, culture, santé, logement, sport, loisirs,...), y compris via les outils numériques</p>
--	--	---

Tableau 1 T:
Structure du programme

Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER).

1.1 Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics
1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER)

2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre
2.2. Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés
2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau
2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources
2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains (FEDER)

2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone

Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)

4.1 FSE+- Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

4.5. FSE+ Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages;

4.7. FSE+ Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines

5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines

Axe 6 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques (FEDER)

1.5 Renforcer la connectivité numérique

Partie 2 : **Description des axes**

Axe 1 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Types d'actions correspondants

L'amélioration du potentiel de recherche passera par la croissance des moyens alloués à la recherche afin de permettre le développement des capacités scientifiques, socle indispensable pour dynamiser l'innovation et éviter le décrochage technologique, en lien étroit avec les enjeux identifiés dans la S3 et la stratégie régionale mise en œuvre en matière de R&I sur le territoire à travers les différents schémas régionaux.

La faiblesse du quota d'enseignants-chercheurs internationaux en Nouvelle-Aquitaine (6,8% contre 9,1% au national) est une des causes du déficit d'innovation constaté. Pour y remédier, il convient d'attirer en région des enseignants-chercheurs en mettant en place les conditions d'un environnement de recherche propice et d'un écosystème d'accompagnement des projets à chaque étape. Il conviendra également d'affirmer les liens entre la recherche et le monde socio-économique en tenant compte des enjeux pluriels du contexte de crise et d'être attentifs aux programmes d'innovation non technologique. Enfin, une attention particulière sera portée aux projets de recherche sur les risques émergents en matière environnementale et intégrant les enjeux de la transition écologique et énergétique.

A cette fin, et en lien avec les domaines prioritaires de la S3 régionale, il conviendra de soutenir des actions visant à :

- **Développer les capacités de la recherche publique et sa valorisation en lien avec les besoins des filières du territoire identifiées dans la S3 :**
 - programmes structurants des laboratoires de recherche publique : infrastructure, équipements de recherche, programme de chaire,
 - grands équipements scientifiques structurants (plateformes ouvertes collaboratives, plateaux scientifiques, technologiques, etc.), bâtiments et locaux scientifiques, acquisition et mutualisation d'équipements de recherche,
 - incubation académique et de maturation de projets issus ou en lien avec des laboratoires publics et toute autre forme de valorisation des recherches, accompagnement des structures d'appui.

- **Développer la collaboration acteurs publics / acteurs privés**, pour créer une dynamique d'innovation en soutenant :
 - mutualisation d'équipements de recherche et création de laboratoires communs,
 - projets de R&D collaboratifs,
 - création et/ou mutualisation de services d'appui.
- **Renforcer l'innovation, prioritairement collaborative des entreprises dans les domaines de spécialisation intelligente** :
 - programmes innovants des entreprises (investissements R&D, immobilier, matériels),
 - programmes de R&D collaboratifs (dont grandes entreprises si collaboration avec une PME).
- **Consolider l'écosystème d'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs de l'innovation** :
 - programmes d'actions des structures d'interface entre formation, recherche et entreprises,
 - programmes d'animation et mise en réseau,
 - services d'appui à l'innovation dans les entreprises.
- **Renforcer la performance des structures de transfert et d'innovation (CRT, CRITT,...) par** :
 - le développement de programmes scientifiques, technologiques et non technologiques, et l'accompagnement de la montée en compétence,
 - la construction et l'aménagement d'infrastructures adaptées (immobilier, mobilier).

Seuls les infrastructures et grands équipements de recherche qui démontreront leur impact socio-économique sur le territoire bénéficiaire et concourront, par l'innovation, au développement de la compétitivité régionale des PME seront soutenus.

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées telles que le programme d'Investissement d'avenir (PIA), l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat afin d'écartier tout risque de double financement. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat concernés seront mis en place dans ce cadre.

Lignes de partage avec Horizon Europe :

Le FEDER est mis en œuvre en synergie avec Horizon Europe. Il pourra intervenir en complémentarité d'un projet financé par Horizon et soutenir des projets ayant obtenu le label d'excellence.

Lignes de partage avec le FEADER :

Les fonds FEDER et FEADER peuvent soutenir les entreprises agroalimentaires dans leurs programmes de R&D. Une ligne de partage fondée sur un seuil de coût éligible des projets a été définie au-delà duquel le projet bascule sur un financement FEDER (montant du plafond validé en comité de suivi).

Conformité au principe DNSH :

Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles/bénéficiaires :

Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur, CHU
Centres de transfert en innovation
Structures d'accompagnement à la maturation/valorisation/incubation,
Entreprises (PME et grandes entreprises collaborant avec une PME dans le cadre d'un programme de R&D), associations, fondations
Collectivités territoriales et leurs groupements, organismes consulaires
Pôles de compétitivité, clusters, pôles d'innovation

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Dans le cadre de cet objectif spécifique, l'Autorité de gestion veillera que les projets immobiliers, d'équipements et de matériels soient cohérents avec les objectifs de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial. Pour ce qui est de l'innovation, les priorités communes entre leurs stratégies S3 pourraient être identifiées et servir de base à de potentiels projets de coopération.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Compte tenu de la nature des opérations financées, le recours à la subvention sera privilégié. Les projets portés par les acteurs de la recherche publique et de l'écosystème de l'innovation

sont peu générateurs de recettes et les activités développées ne répondent pas à un modèle économique classique. Les projets de R&D financés sur cet OSp seront également soutenus par voie de subvention afin de cibler les investissements sur des projets à impact significatif pour le territoire et dont le besoin en subvention est impératif pour permettre leur mise en œuvre.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.1	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien	entreprises	341	1705
1	1.1	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant d'une subvention	Entreprises	5	24
1	1.1	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	336	1681
1	1.1	FEDER	Transition	RCO06	Chercheurs travaillant dans des structures de recherche bénéficiant d'un soutien	chercheurs	226	2151
1	1.1	FEDER	Transition	RCO10	Entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	2	10

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
1	1.1	FEDER	Transition	RCR102	Emplois de recherche créés dans entités bénéficiant d'un soutien	emplois	0	2021	224	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	4	50 000 000
1	FEDER	Transition	1.1	6	10 000 000
1	FEDER	Transition	1.1	28	43 441 860
1	FEDER	Transition	1.1	10	11 974 419
1	FEDER	Transition	1.1	26	10 083 721
1	FEDER	Transition	1.1	29	5 000 000
1	FEDER	Transition	1.1	30	5 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	01	135 500 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	33	135 500 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	Sans objet	135 500 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	3	135 500 000

1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

Types d'actions correspondants

En articulation avec les autres politiques européennes, nationales, régionales et locales, cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre aux enjeux de développement des capacités numériques des entreprises tout en veillant à une sécurisation de la donnée et à tendre vers une sobriété numérique.

Résultats attendus :

- Hausse des usages avancés des technologies numériques par les entreprises et les administrations publiques pour le développement de nouveaux services en direction des usagers
- Accroissement du nombre d'entreprises ayant réalisé leur transition numérique
- Création de valeur pour les entreprises
- Montée en compétences des dirigeants et des salariés d'entreprises, des agents publics des établissements publics y compris sur les enjeux de la cybersécurité
- Création de nouveaux emplois

L'accompagnement à la transformation numérique de l'ensemble du tissu économique est un enjeu important du programme 2021-2027 mais celui de la sphère publique et des citoyens l'est également.

Le numérique au bénéfice des entreprises :

- Actions relatives à la mise en place de pôles d'innovation numérique locaux (coopération régionale multi-partenaire),
- Actions de sensibilisation, d'animation collective et d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises (y compris dans sa composante cybersécurité ou numérique responsable ou d'expérimentations de numérisation de processus),
- Actions de transformation numérique d'une filière d'activité économique,
- Programme de libération du code source de certains logiciels ou développements de logiciels libres par des entreprises,
- Actions globales de diagnostic,
- Actions de soutien aux Marketplace / commerce de proximité – produits locaux. (Projets de développement, de promotion),
- Diagnostics préalables ou chèques transformation numérique (hors Dispositif « Usine du futur ») : financement de prestations de service et d'équipements au bénéfice des entreprises, à titre individuel, pour le développement et l'intégration d'outils numériques dans leur activité.

Le numérique au service des citoyens et des services publics

- Expérimentations de technologies avancées contribuant à faire émerger de nouveaux usages et services ; ou associant usages innovants et technologies avancées et impliquant des compétences d'entreprises, d'équipes de recherche, de collectivités, d'associations, de citoyens dans les territoires dans une démarche collaborative et dans une optique de généralisation sur le territoire,
- Actions de développement des services et usages numériques prioritairement dans les domaines de l'éducation et de la santé mais aussi dans les domaines de la culture, du tourisme, du transport, du sport ou encore de l'habitat social afin de déployer un service public numérique territorial performant.
- Actions de développement de projets innovants autour de la donnée par les administrations (contenus, technologies, usages, gouvernance, organisation de l'écosystème) : donnée territoriale, open-data, plateformes de services mutualisés au service du citoyen et de l'attractivité des territoires ruraux, Système d'Information Géographique mutualisé.
- Actions permettant le développement de projets de "smart territoires" associant transition sociale et économique, transition écologique et transition numérique, à travers des démarches de co-construction ; systèmes d'information territoriaux multi-acteurs reposant sur la dématérialisation des services du territoire,
- Stratégie de territoire numérique responsable : actions territoriales concourant au développement d'un numérique responsable, soutenant les démarches de sobriété numérique. Sensibilisation, animation, actions territoriales sur les cycles de vie des équipements numériques, l'écoconception des applications et logiciels etc...,
- Actions de soutien aux structures publiques dans le déploiement ou le développement de logiciels libres ou briques de logiciels libres, mutualisés, dans une logique d'interopérabilité et de maîtrise des données, notamment au service des citoyens,
- Actions de sensibilisation aux cyber-menaces, d'accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts, la réalisation de tests d'intrusions et le déploiement de solutions de cyber sécurité pour les acteurs publics et privés du territoire régional.

Pour ces actions au service des citoyens et des services publics, les projets seront soit structurants et impacteront un large panel d'acteurs publics et privés ou une importante population cible, soit particulièrement innovants et les conditions du déploiement futur de ces services numériques seront alors analysées.

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage, lignes de partages temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées telles que

le programme d'Investissement d'avenir (PIA), l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'Autorité de gestion recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs publics par dossier et donc le risque de double financement avec la FRR. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat permettent de lever tout doute de double financement.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles :

Entreprises (au sens européen).

PME, et TPE pour lesquelles leur transformation numérique revêt un enjeu stratégique majeur. Tous les secteurs d'activité sont visés. Les entreprises de la filière numérique ou utilisant déjà massivement les outils numériques ne sont néanmoins pas prioritaires. Les bénéficiaires seront appelés à témoigner auprès de leurs pairs de la mise en œuvre effective de leur transformation numérique engagée.

Associations, groupement de coopération, GIE, GIP. Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes.

Etablissements publics.

Fondations.

Universités

Bailleurs sociaux.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Les mesures prises dans le cadre de cet objectif spécifique ont pour objet notamment :

- de lutter contre la fracture numérique du territoire néo-aquitain en soutenant des actions permettant le développement numérique des services publics et une meilleure accessibilité aux citoyens quel que soit leur positionnement sur le territoire.
- de participer aux objectifs de développement durable par le soutien à des actions numériques « responsables »

Et ceci en lien avec les actions cofinancées par le FSE + participant à renforcer les compétences numériques des néo-aquitains

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux : NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir

les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l’emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu’une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d’Instruments Financiers :

Compte tenu de la nature des opérations financées, le recours à la subvention sera privilégié. Les projets soutenus dans le cadre de cet objectif spécifique sont peu générateurs de recettes et les activités développées ne répondent pas à un modèle économique classique.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.2	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d’un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	300	1002
1	1.2	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises soutenues au moyen de subvention	Entreprises	19	64
1	1.2	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d’un soutien non financier	Entreprises	281	938
1	1.2	FEDER	Transition	RCO14	Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	Organismes publics	3	13

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
1	1.2	FEDER	Transition	RCR 13	Entreprises atteignant une forte intensité numérique	Entreprises	0	2021	51	MDNA	
1	1.2	FEDER	Transition	RCR 11	Nombre de personnes utilisant des services, applications ou processus numériques publics nouveaux	Utilisateurs annuels	2 315 594	2021	6 148 663	Journal Officiel	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	13	8 271 819
1	FEDER	Transition	1.2	15	919 091
1	FEDER	Transition	1.2	16	9 278 181
1	FEDER	Transition	1.2	17	1 030 909
1	FEDER	Transition	1.2	19	1 500 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	01	21 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	03	21 000 000

1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

Types d'actions correspondants

La crise sanitaire risque d'affecter durablement les TPE et PME régionales qui dans un contexte de fortes incertitudes sur l'évolution de leur environnement (marché, concurrence, chaîne de valeur, accès au financement, marché de l'emploi, etc.) et la viabilité de leur activité, vont devoir s'adapter pour trouver de nouveaux relais de croissance, améliorer leur compétitivité, développer leur capacité d'innovation et accélérer leur transformation. Dans ce contexte, il s'agit d'engager une politique volontariste d'accompagnement des entreprises, en particulier des filières stratégiques régionales, durant les phases clés pour leur développement (création, développement, cession/transmission) à travers un soutien individuel aux projets et la mise en place d'un écosystème performant. Les programmes d'investissement des TPE/PME pourront s'inscrire notamment en cohérence avec les filières d'excellence de la S3. Les investissements permettront aux TPE/PME d'innover dans le processus de production pour être plus performante.

Les actions viseront le :

Soutien au développement de la compétitivité des TPE/PME :

- Investissements des PME liés à la modernisation, au développement, à l'industrialisation, à la mutation ou diversification des appareils productifs intégrant notamment les enjeux de la transition numérique, écologique et énergétique et à l'implantation ou la relocalisation de nouvelles activités. Les projets accompagnés pourront prendre la forme de programme d'investissement matériel, immobilier, d'ingénierie, de conseil...
- Développement de nouveaux produits et services, de nouveaux processus et organisation des TPE/PME y compris start-up ;
- Soutien aux démarches d'innovation collaborative (open innovation) notamment celles favorisant les partenariats entre start-up et PME ;
- Expérimentations territoriales portant sur, des lieux d'innovation à destination des TPE/PME (incubateur, accélérateur, living lab, fablab, tech shop, centres de développement technologique, plateformes techniques mutualisées, ...)
- Programmes d'actions visant à diversifier les activités et à élargir les marchés (agences, consulaires, fédérations professionnelles, groupement de PME, ...)
- Actions collectives de structuration de filières d'excellence, et d'internationalisation des entreprises/filières contribuant au renforcement de l'écosystème régional (structuration de filières émergentes, rapprochement inter-filières, regroupement de clusters, clubs d'entreprises territoriaux...)
- Développement/abondement d'instruments financiers permettant de financer la croissance des entreprises, le développement à l'international par le renforcement des fonds propres (prêt, garantie, capital investissement, ...).

Soutien à la création d'entreprise à potentiel et à l'implantation/ la relocalisation de nouvelles activités stratégiques :

- Actions de marketing territorial (étude, communication, animation, observatoire économique, ...) et actions visant à renforcer la compétence attractivité des structures de développement économique territoriales (ex : EPCI, consulaires, GIP, associations...);
- Actions dédiées à la structuration, au développement de l'offre (stratégie foncière, étude d'aménagement, études de programmation économiques, ...) et au soutien de requalification des zones d'activités à vocation industrielle ;
- Financement des jeunes pousses innovantes (start-up) et jeunes entreprises dans le déploiement de leur activité et démarches d'innovation (matériel et immatériel) ;
- Programmes d'actions et investissements des acteurs de l'écosystème d'accompagnement à la création d'entreprise prioritairement innovante (technopole, incubateur, accélérateur de croissance, pépinière...);
- Développement/abondement d'instruments financiers permettant de soutenir les phases d'amorçage, d'accélération, l'innovation des start-up /jeunes pousses, la création d'entreprises (prêt, garantie, levée de fond...).

Soutien à la cession-transmission des entreprises

- Actions de sensibilisation, d'accompagnement à la transmission d'entreprises : de la détection à la transmission (valorisation, mise en relation, observatoire des entreprises à céder et repreneurs potentiels, conseil à destination des dirigeants cédants ...);
- Soutien individuel à la phase de transmission (accompagnement du repreneur, plan d'affaires, investissements matériels,...) s'inscrivant dans une démarche de transition écologique, sociale et solidaire ;
- Développement/abondement d'outils financiers dédiés à la transmission-reprise notamment la création ou le renforcement d'outils à la transmission-reprise d'entreprises par les salariés (ex : outils de garantie).

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage, lignes de partages temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées telles que le programme d'Investissement d'avenir (PIA), l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'Autorité de gestion recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs publics par dossier et donc le risque de double financement avec la FRR. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat permettent de lever tout doute de double financement.

Concernant le renforcement des fonds propres des TPE/PME/ETI, les outils proposés éviteront de cibler ou co-investir dans les mêmes bénéficiaires finaux que les outils dotés de FRR.

Lignes de partage avec le FEADER :

Les entreprises relevant du secteur agricole, forestier relèvent prioritairement du FEADER. Concernant le secteur de l'agroalimentaire, les fonds FEDER et FEADER peuvent soutenir les PME du secteur dans leurs investissements matériels et immatériels liés à un programme d'investissement productif. Une ligne de partage fondée sur un seuil de coût éligible des projets

a été définie au-delà duquel, le projet bascule sur un financement FEDER (plafond dont le montant est validé en comité de suivi).

Lignes de partage avec le FEAMPA :

Les entreprises relevant du secteur de la pêche et de l'aquaculture sont soutenues prioritairement par le FEAMPA.

Lignes de partage avec la FSE + :

Dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises, le FEDER interviendra sur les actions d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes (technopôle, pépinières, hors ESS) et sur les instruments financiers à destination des entreprises y compris en faveur de la création d'entreprises.

Le FSE + soutiendra les actions visant l'accompagnement des publics à la création d'activité hors innovation sauf dans le secteur de l'ESS.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

TPE, PME

Types de bénéficiaires : TPE, PME, ETI (uniquement au moyen d'instruments financiers), collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, pôles de compétitivité, clusters, pôles d'innovation, associations, fonds de garantie, fonds de capital investissement, sociétés de capital-investissement, de garantie, structure de prêt d'honneur...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement dans les actions d'accompagnement soutenues au titre de création ou encore de la cession-transmission des entreprises, l'Autorité de gestion sensibilisera les porteurs sur l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et sur la lutte contre les discriminations.

Enfin, pour les projets de développement des PME/TPE, l'Autorité de gestion veillera qu'ils soient cohérents avec les objectifs de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de

chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial. Pour ce qui est de l'innovation, les priorités communes entre leurs stratégies S3 pourraient être identifiées et servir de base à de potentiels projets de coopération.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Différents instruments financiers pourront être mis en œuvre grâce au soutien du FEDER, tant en matière de prêts, de garanties, et d'intervention en fonds propres et quasi fonds-propres dans tous les secteurs d'activités. Une intervention du FEDER pourrait être envisagée en faveur des entreprises de taille intermédiaire (ETI) portant un projet ayant un impact significatif sur la compétitivité des PME et/ou du territoire.

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales identifiées au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3 notamment pour les actions d'accompagnement et certains projets d'investissement. En effet, certains projets ont un impact significatif pour le territoire dont le besoin en subvention est impératif pour permettre leur mise en œuvre.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de région	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.3	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	1049	5243
1	1.3	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	29	146
1	1.3	FEDER	Transition	RCO03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	Entreprises	23	113
1	1.3	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	997	4984

1	1.3	FEDER	Transition	RCO15	Capacités créées d'incubation des entreprises	Entreprises	9	44
---	-----	-------	------------	-------	---	-------------	---	----

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)
1	1.3	FEDER	Transition	RCR02	Investissements privés complétant un soutien public	Euros	0	2021	145 416 182
1	1.3	FEDER	Transition	RCR19	Entreprises à chiffres d'affaires plus élevé	Entreprises	0	2021	181

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	020	15 199 951
1	FEDER	Transition	1.3	021	30 133 269
1	FEDER	Transition	1.3	022	1 250 000
1	FEDER	Transition	1.3	024	5 000 000
1	FEDER	Transition	1.3	025	27 250 000
1	FEDER	Transition	1.3	026	3 000 000
1	FEDER	Transition	1.3	027	11 199 952

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	01	68 033 172
1	FEDER	Transition	1.3	02	20 000 000
1	FEDER	Transition	1.3	03	1 250 000
1	FEDER	Transition	1.3	04	3 750 000

1	FEDER	Transition	1.3	05	0
1	FEDER	Transition	1.3	06	0

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	33	93 033 172

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	9	93 033 172

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	01	0
1	FEDER	Transition	1.3	02	13 700 000
1	FEDER	Transition	1.3	03	79 333 172

1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Types d'actions correspondants

La crise sanitaire a fragilisé la société dans toutes ses composantes. Dans ces périodes, il convient de lutter contre l'obscurantisme et la défiance envers la science, en facilitant la compréhension des enjeux liés à l'innovation. Tenant compte du profil spécifique de la Nouvelle-Aquitaine (faiblesse du taux de jeunes diplômés du supérieur, faible proportion de femmes entrepreneures, ...), et de la rapidité des évolutions technologiques, il s'agira de soutenir les conditions permettant le développement et l'accueil de formations initiales supérieures adaptées aux besoins des entreprises. De la même manière, sous les effets de la crise sanitaire la filière formation dans son ensemble connaît une accélération importante de sa mutation. La mobilisation de cet objectif spécifique vise à soutenir le nécessaire cap de transformation de l'appareil de formation dans ses équipements pour une meilleure réponse aux mutations des territoires et aux besoins des acteurs économiques.

En lien avec les domaines prioritaires de la S3 régionale, il conviendra de soutenir des actions visant à:

Diffuser la culture de l'innovation, des sciences et des techniques vers tous les publics :

- Programmes d'actions de sensibilisation,
- Actions d'animation, de vulgarisation, dédiées aux élèves et étudiants, ou aux entreprises,
- Soutien de manifestations promouvant la science et les enjeux de l'innovation liés,
- Actions de coordination des différents acteurs de diffusion des sciences et techniques et de maillage du territoire,
- Investissements immobilier/mobilier dédiés à la bonne diffusion des sciences et techniques.

Ces actions, qui visent un public large, notamment les jeunes, devront leur permettre d'appréhender l'innovation au sens large et les métiers associés en lien avec les besoins des entreprises des filières régionales prioritaires. *Elles s'inscrivent également parmi les actions transversales identifiées dans la S3* comme essentielles à la promotion de l'innovation sur le territoire régional.

Accompagner le développement des compétences disponibles pour les besoins des acteurs économiques des filières prioritaires du territoire :

- Construction / rénovation des locaux d'enseignement,
- Aménagement et équipements d'espaces d'enseignement et de travaux pratiques répondant aux besoins des acteurs socio-économiques, (notamment la démarche Usine du Futur), y compris dans le cadre de formations à distance

- Construction/rénovation/aménagement et équipement de plateaux techniques innovants au profit de la formation professionnelle proposés notamment dans une logique partenariale et de mutualisation des équipements
- Actions de sensibilisation, de communication, de mise en relation, de professionnalisation et d'outils/équipements favorisant la montée en compétences des entreprises notamment des dirigeants

Développer l'entrepreneuriat étudiant

- Information, sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant,
- Accompagnement des structures d'appui aux projets d'étudiants entrepreneurs par le déploiement d'outils, de services et d'aménagements dédiés

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage temporelles, thématiques ou encore géographiques. Sur cet objectif spécifique, le risque de chevauchement avec la FRR est limité. Cependant, l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature des éventuels cofinancements de l'Etat afin d'écartier tout risque de double financement. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat concernés seront mis en place dans ce cadre, afin de lever tout doute de double financement.

Lignes de partage avec le FSE+ :

Le FEDER soutiendra toutes les actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des structures permettant de développer l'entrepreneuriat étudiant dans les domaines prioritaires de la S3 régionale. Le FSE+ soutiendra les actions de promotion de l'entrepreneuriat à destination de tout public, dont les étudiants lorsque les actions portées ne seront pas dédiées uniquement à ce public.

De même, le FEDER soutiendra les investissements relatifs au développement de plateaux techniques dédiés à la formation professionnelle afin d'adapter l'appareil de formation aux besoins des entreprises des filières prioritaires du territoire. Le FSE+ interviendra sur le soutien aux actions de formation ainsi que sur le développement d'outils, de dispositifs et l'appui à l'ingénierie permettant la transformation de l'appareil de formation.

Conformité au principe DNSH :

Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux Groupes cibles/ Bénéficiaires:

Établissements de recherche et d'enseignement supérieur, centres de formation
Associations
Collectivités territoriales et leurs groupements
Etablissements publics, GIP, Consortium d'acteurs.
Entreprises
Organismes consulaires

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique contribuent à lutter contre toutes les discriminations, favorisent l'accès à l'information et à la formation pour tous, et visent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial. Pour ce qui est de l'innovation, les priorités communes entre leurs stratégies S3 pourraient être identifiées et servir de base à de potentiels projets de coopération.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Compte tenu de la nature des opérations financées, le recours à la subvention sera privilégié. Les projets soutenus dans le cadre de cet objectif spécifique sont peu générateurs de recettes et les activités développées ne répondent pas à un modèle économique classique.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.4	FEDER	En transition	RSO01	Nombre d'établissements et centres de formation soutenus	Etablissements	13	42

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
1	1.4	FEDER	En transition	RSR01	Nombre de bénéficiaires de ces actions	Bénéficiaire	0	2021	2 253 000	MDN A	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	En transition	1.4	23	37 500 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	En transition	1.4	01	37 500 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.4	Sans objet	37 500 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.4	Sans objet	37 500 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
31	FEDER	Transition	1.4	3	36 500 000
31	FEDER	Transition	1.4	2	1 000 000

Axe 2 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Types d'actions correspondants

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs du bâtiment et des entreprises représentent 29,7%. A travers l'adoption du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), en mai 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a défini, en concertation, les modalités de l'action publique en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit de réduire de 54% la consommation d'énergie et de 90% les émissions de GES d'ici 2050. Enfin la compétitivité des secteurs industriels énérgo-intensifs, nécessitera des investissements importants afin d'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels.

Les soutiens concerneront en matière de :

Efficacité énergétique du parc tertiaire public et résidentiel :

- Les programmes de rénovation énergétique des logements (sociaux, publics et privés) en s'appuyant sur des audits énergétiques/études thermiques.
- Les opérations de rénovation énergétique globale et performante des bâtiments publics notamment d'enseignement, sanitaires et sociales... Permettant d'atteindre après travaux une consommation inférieure ou égale à 80 kWhEP/m2/an ; ;
- Les opérations collectives et partenariales en faveur de la maîtrise de l'énergie d'intérêt régional ou départemental (Etude de faisabilité, programme d'audits énergétiques...) en lien avec des programmes d'investissement pour la rénovation énergétique ;
- Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement pour la rénovation énergétique.

Efficacité énergétique des entreprises :

- Investissements matériels et immobiliers des entreprises en matière d'amélioration (hors secteur agricole) :
 - de l'efficacité énergétique des process industriels, et notamment la récupération de chaleur fatale,
 - de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprises permettant d'atteindre un niveau équivalent au label BBC-Effinergie rénovation (si le bâtiment a été construit après 1948) ou Effinergie rénovation,
- Investissement dans des process industriel adaptés à une alimentation énergétique bas carbone (y compris le raccordement).

Le financement de certaines opérations, au titre de cet objectif spécifique, pourra être soumis à sélection dans le cadre d'appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt.

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage, lignes de partages temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées telles que les programmes de Rénovation des bâtiments publics et des logements et le dispositif de décarbonation de l'industrie, l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'Autorité de gestion recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs publics par dossier et donc le risque de double financement avec la FRR. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région permettent de lever tout doute sur un risque de double financement.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

Types de bénéficiaires : Organismes publics⁶ (collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, ...), associations, fondations, PME, grandes entreprises mandatées par un organisme public, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux publics et privés,...

Les ETI et grandes entreprises sont éligibles uniquement au moyen d'instruments financiers.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ».

⁶ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu’une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l’innovation, le développement des PME ou encore l’adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial. Pour ce qui est de l’innovation, les priorités communes entre leurs stratégies S3 pourraient être identifiées et servir de base à de potentiels projets de coopération.

Utilisation prévue d’Instruments Financiers :

Création/abondement d’instruments financiers visant la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, des logements privés (garantie, prêt bonifié, avance...). Une intervention du FEDER pourrait être envisagée en faveur des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises (GE) portant un projet ayant un impact significatif positif sur les émissions de GES.

Ces outils feront l’objet d’une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les besoins identifiés au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d’intervention disponible dans le cadre de l’objectif spécifique 2.1. Les projets de rénovation énergétique notamment dans le logement social nécessitent un fort besoin sous forme de subvention pour permettre leur mise en œuvre.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.1	FEDER	Transition	RCO18	Logements dont les performances énergétiques ont été améliorées	Logements	1050	10 500
2	2.1	FEDER	Transition	RCO19	Bâtiments publics dont les performances énergétiques ont été améliorées	M ²	12000	61500

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.1	FEDER	Transition	RCR26	Consommation d'énergie primaire annuelle	MWh/an	193 889	2021	103 015	MDNA	
2	2.1	FEDER	Transition	RCR29	Emissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO ² eq/an	19 388.9	2021	10 301.5	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	038	2 500 000
2	FEDER	Transition	2.1	040	2 500 000
2	FEDER	Transition	2.1	041	20 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	042	10 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	043	2 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	044	10 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	045	2 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	046	1 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	01	48 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	03	1 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	04	1 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	33	50 000 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	09	50 000 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	03	50 000 000

2.2 Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés

Types d'actions correspondants

Alors que la part des importations représente 90 % de l'énergie primaire consommée en 2018. L'uranium enrichi et les produits pétroliers raffinés équivalent, à eux seuls, à plus de 79 % des ressources primaires d'énergie consommées sur le territoire régional. Il s'agit en s'appuyant sur le potentiel de la Région Nouvelle-Aquitaine, de développer principalement la production de chaleur renouvelable et de gaz vert.

Les soutiens concerneront :

- Investissement pour la production de chaleur et de froid renouvelable et dans la création, extension et rénovation des réseaux de chaleur et de froid alimentés par une énergie d'origine renouvelables ou de récupération (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, énergie thermique, énergie fatale...) dont le taux de rentabilité interne ou le prix du MWh renouvelable ne permet pas d'assurer son financement. L'utilisation de la biomasse devra respecter les critères de durabilité de la directive sur les énergies renouvelables et prendre en compte les pollutions atmosphériques en particuliers dans les zones urbaines ;
- Investissement pour la production de gaz renouvelable par méthanisation à partir de déchets de biomasses, les cultures agricoles dédiées devront être justifiées et ne pourront excéder 15% du tonnage des intrants et pour la distribution notamment par le développement des réseaux pour l'acheminement du gaz vert ainsi que la valorisation de CO₂ « fatal » notamment issu de l'épuration de biogaz ;
- Investissement dans la production et le raccordement d'unité de production d'électricité renouvelable en circuit court (autoconsommation collective, contrat de gré à gré...) pour favoriser la production et la consommation à l'échelon local ;
- Investissements dans des solutions technologiques innovantes de production d'énergies : hydrogène renouvelable ou décarboné, gazéification de biomasse, power to gaz, méthanation, agrivoltaïsme, biocarburants (notamment issu de co-produit de process...), stockage de l'énergie, réseaux énergétiques intelligents, froid renouvelable, stockage en sous-sol de froid ou de chaud ... ;
- Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement.

Lignes de partage avec le FEADER :

Les projets de méthaniseurs portés par des entreprises agricoles en leur nom propre, des GAEC ou des EARL seront accompagnés par le FEADER. Le FEDER se concentrera sur les projets de méthaniseurs à rayonnement territorial portés par des TPE/PME ou des collectivités territoriales (et leurs opérateurs).

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

Types de bénéficiaires : Organismes publics⁷ (collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics,...), associations, fondations, PME (Société par Actions Simplifiée ou Société à Responsabilité Limitée, référencée en Production d'énergie, comme activité principale dans le K-Bis), grandes entreprises mandatées par un organisme public, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux publics et privés,

Les ETI et grandes entreprises sont éligibles uniquement au moyen d'instruments financiers.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial. Pour ce qui est de l'innovation, les priorités communes entre leurs stratégies S3 pourraient être identifiées et servir de base à de potentiels projets de coopération.

⁷ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Création/abondement d'instruments financiers visant à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable sous forme de fonds propres, garantie ou de prêt pourront être mobilisés, notamment pour le développement de la production de gaz vert. Le soutien du FEDER pourrait être envisagé en faveur des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises (GE) portant un projet ayant un impact significatif positif sur la production d'énergie renouvelable ou sur les émissions de GES.

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les besoins identifiés au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 2.1. Des besoins importants existent sur les filières émergentes comme la méthanisation, l'hydrogène vert dont les subventions apparaissent comme essentielles pour soutenir les filières émergentes dont les opérations ne sont pas rentables sans subventions.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.2	FEDER	Transition	RCO22	Capacité de production supplémentaire d'énergies renouvelables	MW	0.8	4
2	2.2	FEDER	Transition	RSO02	Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine nouvellement construites ou améliorées	Km	11	56
2	2.2	FEDER	Transition	RSO03	Production de biométhane injectée	MWh/an	65 100	325 500

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objetif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.2	FEDER	Transition	RCR31	Total de l'énergie renouvelable produite	MW/h	0	2021	415 040	MDNA	
2	2.2	FEDER	Transition	RCR29	Emissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO ² eq/an	0	2021	41 504	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objetif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	047	2 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	048	5 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	049	23 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	050	5 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	051	2 500 000
2	FEDER	Transition	2.2	052	5 500 000
2	FEDER	Transition	2.2	054	13 500 000
2	FEDER	Transition	2.2	055	13 500 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objetif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	01	67 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	03	1 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	04	2 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	33	70 000 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	09	70 000 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	03	70 000 000

2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

Les effets du changement climatique se traduisent en Nouvelle-Aquitaine par des phénomènes climatiques extrêmes et de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse). Face à ces constats, cet objectif spécifique répondra, de manière stratégique et planifiée à la protection des populations face aux risques côtiers, d'inondations etc...Mais aussi pour protéger les écosystèmes côtiers et marins, face aux pollutions des eaux littorales.

Pour la présente section, l'érosion côtière comprend les phénomènes de recul du trait de côte induits par l'effet des vagues sur le littoral, qu'il soit sableux et directement érodé, ou rocheux et altéré par des phénomènes de mouvements de terrain.

Types d'actions correspondants

1/ Actions de prévention des risques inondation, érosion côtière et submersion marine :

1.1. Actions d'amélioration de la connaissance des risques et de la conscience des risques inondation, érosion côtière et submersion marine :

- acquisition de connaissances techniques et scientifiques liées aux risques, incluant l'influence sur les niveaux d'aléas des dérèglements climatiques, ainsi que l'influence de l'aménagement du territoire sur les niveaux d'aléa et d'exposition des enjeux ;
- actions de sensibilisation, connaissance, renforcement de la culture du risque, formation, diffusion de l'information sur le changement climatique, ses impacts en matière de risques littoraux et d'inondations, les possibilités de lutte, d'adaptation et la gestion quotidienne post-aléa. Ces actions devront s'appuyer sur une expertise technique ou scientifique reconnue.

Pour les actions 1.2 à 1.8, la priorité sera donnée aux actions planifiées dans une stratégie locale de gestion du risque inondation, un plan d'action et de prévention des inondations, une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, ou un plan d'aménagement durable des plages tel que défini au schéma régional « plans plages », intégrant un volet de réduction de l'exposition aux risques littoraux.

1.2. Actions facilitant la surveillance et la prévision des crues, des inondations, des phénomènes de submersion et d'érosion littorale.

1.3. Actions optimisant les systèmes d'alerte et de gestion de crise, sous réserve d'une plus-value démontrée par rapport aux exigences minimales réglementaires des plans communaux de sauvegarde (notamment sa dimension intercommunale)..

1.4. Prise en compte du risque inondation, submersion marine ou érosion côtière dans l'urbanisme, afin d'anticiper les conséquences prévisibles des aléas sur les enjeux :

- aménagements publics urbains à usage mixte contribuant à la réduction des risques sur les zones urbaines existantes, notamment les espaces jouant un rôle paysager et plurifonctionnel (parcs, places...) permettant le stockage des eaux de crues/inondations, ou encore les batardeaux intégrés au mobilier urbain;
- actions nécessaires à la relocalisation des biens et activités menacés, y compris études, acquisition foncière des enjeux menacés par l'érosion, la submersion ou l'inondation, actions liées à la réimplantation en rétro-littoral ou hors zone inondable, et renaturation de zones menacées. Le soutien à l'acquisition foncière est conditionné par un projet de

renaturation et/ou de restauration d'une continuité écologique sur le site exposé à l'aléa, et à une garantie reconnue en droit national de sécurisation du caractère naturel du site sur une longue durée (statut du propriétaire, obligation réelle environnementale d'au moins 50 ans, régime forestier par exemple).

- travaux sur les infrastructures et équipements urbains d'intérêt public permettant d'améliorer leur résilience face aux catastrophes, tels que par exemple la protection anti-refoulement de stations d'épuration. Constructions réversibles présentant un intérêt public permettant de réduire significativement la vulnérabilité et d'augmenter la résilience du territoire. Actions éligibles uniquement au sein d'enveloppes urbaines existantes.

1.5. Actions permettant le ralentissement des écoulements ou le stockage de volumes d'eau et techniques « souples » de lutte contre l'érosion :

- aménagements préventifs de ralentissement des écoulements sur l'estran, restauration de zones naturelles d'expansion des crues, de l'espace de mobilité des cours d'eau, ou des unités hydrauliques de marais optimisant leur fonction d'adaptation à l'aléa submersion ou inondation ;
- méthodes dites de lutte active « souple » et accompagnement des processus naturels contre l'aléa érosion côtière, tels que définis dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière ;
- acquisitions foncières permettant de sécuriser les zones d'expansion des crues et les zones tampon de submersion marine.

1.6. Ouvrages de protection en dur contre l'érosion côtière dans le cadre seul d'une stratégie locale de gestion intégrée de la bande côtière validée, sous condition d'absence d'alternative présentant un meilleur rapport coût/bénéfice et d'analyse multicritères, d'application stricte de la séquence « éviter, réduire, compenser les dommages à l'environnement », et de préparation d'une relocalisation dès lors qu'elle est possible à moyen ou long terme.

1.7. Elaboration et mise en œuvre des stratégies locales de la gestion intégrée du trait de côte, stratégies locales de gestion du risque inondation, plans d'actions et de prévention des inondations.

1.8. Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional « plans plages ». Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

2/ Prospective d'amélioration intégrée de la résilience des territoires aux changements climatiques

Etudes prospectives à une échelle cohérente (intercommunalités...) de résilience du territoire face aux dérèglements climatiques et aux risques associés, aboutissant à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation territoriale incluant les bases d'un plan d'actions.

Ces études prennent en compte l'ensemble des risques liés aux événements exceptionnels et d'occurrence croissante auxquels le territoire est et sera exposé, éventuellement croisés avec les risques technologiques afférents. Elles s'intéressent à l'ensemble des enjeux du territoire : sécurité et santé des populations, filières économiques, dépendance énergétique, approvisionnement en eau, sécurité alimentaire, infrastructures de transports notamment, pour les mettre en cohérence.

Ces études doivent permettre d'élaborer des plans d'actions opérationnels pour améliorer la résilience du territoire face aux dérèglements climatiques. Elles sont bâties systématiquement en intégrant une approche concertée impliquant, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire.

3/ Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain

Projets intégrateurs et multifonctionnels de lutte contre les effets d'îlots de chaleur en ville fondés sur la nature favorisant :

- la réduction significative des îlots de chaleur en ville ;
- le ralentissement de l'écoulement et l'infiltration ou la réutilisation de l'eau pluviale dans les usages urbains et/ou en milieux urbains par une désimperméabilisation ;
- la végétalisation, en intégrant des végétaux d'origine locale ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité
- la reconexion des personnes avec la nature de proximité.

Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

Lignes de partage entre fonds et FRR-Plan de relance

FEDER Plan Loire : les actions en lien avec les mesures de prévention et gestion des risques liés aux inondations et d'adaptation au changement climatique, sur les territoires à risque d'inondation du bassin de la Loire, seront soutenues par le FEDER Loire.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles :

Types de bénéficiaires : Organismes publics⁸ (ex : Collectivités publiques et leurs groupements, Etablissements publics,...) Syndicats mixtes, Organisations (inter)professionnelles, PME, Organismes consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Gestionnaires de Ports.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de

⁸ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

La nature des projets financés au titre de cet objectif est plus propice à une intervention par le biais de subvention. La mise en place d'un instrument financier n'a pas été retenue. Plusieurs appels à projets seront lancés tout au long du programme et l'intervention par subvention présente un effet incitatif important permettant de viser l'atteinte des objectifs fixés.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.4	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	8	28
2	2.4	FEDER	Transition	RCO27	Stratégies nationales et infranationales pour l'adaptation au changement climatique	Stratégies	15	51

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.4	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	280 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	058	34 200 000
2	FEDER	Transition	2.4	059	1 900 000
2	FEDER	Transition	2.4	060	1 900 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	01	38 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	03	0

2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau

La région se caractérise par la présence de plusieurs types de ressource en eau douce de surface et souterraine mais aussi d'eau salée et saumâtre. Le rapport AcclimaTerra indique que la quantité d'eau disponible et sa qualité sont globalement détériorées par l'activité humaine. Les impacts du changement climatique ne peuvent qu'amplifier ces faiblesses déjà importantes en région.

L'intervention du FEDER permettra de participer à la préservation de la ressource en eau mais aussi d'accompagner à l'adaptation des usages, notamment par la réduction des consommations, tout en s'assurant du bon état de fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Les politiques publiques en faveur de ces écosystèmes étant conçues à l'échelle des bassins versants, et notamment la prise en compte des enjeux liés à l'amélioration des continuités écologiques et la préservation des zones de reproductions des espèces piscicoles, les actions liées aux poissons migrateurs (les paragraphes 3 et 4) sont soutenues dans le cadre de cet objectif spécifique.

Par ailleurs, les actions relatives au « plan Garonne » sont accompagnées dans le cadre de cet objectif spécifique.

Types d'actions correspondants

1/ Actions de sensibilisation en vue de favoriser :

- les économies d'eau dans chacun des usages ;
- la résilience des territoires face au changement climatique ;
- la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées ;
- les changements de pratiques visant la réduction à la source des micropolluants.

2/ Acquisition et diffusion de connaissances :

- Etudes prospectives (prise en compte des effets attendus du changement climatique) sur la gestion de la ressource à l'échelle des bassins versants ;
- Amélioration des connaissances et diffusion sur les eaux souterraines et leur lien avec une gestion décloisonnée de l'eau ;
- Amélioration de connaissances (impacts sanitaires, impacts sur les milieux...) et diffusions sur des sujets émergents en lien avec la qualité de l'eau (amélioration de la prise en compte des micropolluants, perturbateurs endocriniens, pollutions microbiennes émergentes...).

3/ Restauration de la continuité écologique aquatique (montaison et dévalaison) :

- Travaux d'aménagement ou d'effacements d'ouvrages permettant la libre circulation piscicole et sédimentaire sur des linéaires prioritaires.

4/ Animation et mise en œuvre des plans de gestion des poissons migrateurs :

- Amélioration de connaissance,
- Suivi des populations et des habitats,
- Actions de repeuplement,
- Soutien d'effectifs,
- Transfert d'effectifs
- Restauration de frayère.

5/ Amélioration de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captage prioritaire par la maîtrise foncière : dans le cadre d'un projet global de préservation des aires d'alimentation de captages acquisitions foncières permettant en complément de l'amélioration de la qualité de l'eau d'assurer une reconquête de la biodiversité et coût de stockage foncier associé.

6/ Développement de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles permettant de lutter contre les déficits hydriques au niveau local (maintien des usages et réduction des conflits d'usages), d'économiser les ressources en eau à haute valeur ajoutée (eau potable...) et de limiter les résiduels de contaminants (microbiologiques, micropolluants, azote, phosphore...) rejetés dans les milieux :

- Etudes et travaux (traitements complémentaires, système de pompage, stockage, matériel de métrologie et d'analyse, ...) en amont de l'utilisateur final et prenant en compte l'ensemble des parties prenantes d'un projet (eaux de qualité/usages...).

Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

Lignes de partage entre fonds :

FEADER : Le FEADER intervient sur les projets de Re-Use du secteur agricole alors que le FEDER intervient sur les projets de Re-Use hors secteur agricole.

FEDER Plan Loire : les actions en lien avec la restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques, rétablissement des espaces de mobilités seront soutenues par le FEDER Loire pour les cours d'eau suivants : Sèvres Niortaise, le Thouet, Gartempe, Vienne, Creuse et ouvrages prioritaires identifiés dans liste dite « politique apaisée de restauration de la continuité écologique ». Le FEDER NA accompagnera les mêmes actions sur le bassin Loire-Bretagne sur tous les ouvrages implantés sur des affluents autres que les cours d'eau identifiés ci-dessus ou non inscrit sur la liste dite « politique apaisée de restauration de la continuité écologique ».

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux Groupes cibles :

Types de bénéficiaires : Organismes publics⁹ (ex : Collectivités publiques et leurs groupements, Etablissements publics,...) Syndicats mixtes, PME, Organismes consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Fondations, Clusters.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

⁹ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

La nature des projets financés au titre de cet objectif est plus propice à une intervention par le biais de subvention. La mise en place d'un instrument financier n'a pas été retenue. Plusieurs appels à projets seront lancés tout au long du programme et l'intervention par subvention présente un effet incitatif important permettant de viser l'atteinte des objectifs fixés.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.5	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Actions	6	21
2	2.5	FEDER	Transition	RSO05	Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	Nombre d'obstacles	25	75

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.5	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	210 000	MDNA	
2	2.5	FEDER	Transition	RSR03	Linéaires de cours d'eau ouverts	Km	0	2021	450	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	064	30 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	01	30 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	03	0

2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Cette priorité regroupe les actions qui vont contribuer à la fois à éviter la production des déchets via la prévention (car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas) et au développement d'un nouveau modèle économique plus circulaire qui limitera la consommation et le gaspillage des ressources.

Réussir la transition de nos territoires vers ce nouveau modèle de développement passera nécessairement par le soutien public aux projets stratégiques relevant des sept piliers de l'économie circulaire.

Types d'actions correspondants

1/ Développer l'économie circulaire dans les filières à fort enjeu environnemental régional :

Filière déchet en tant que ressource :

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits.

- Développement et modernisation des ressourceries ;
- Investissements (matériel et immatériel) permettant la collecte en vue du réemploi/réutilisation ; construction ou modernisation de déchetteries professionnelles dans les secteurs déficitaires et/ou en tension en vue du développement de filières de réemploi ;
- Investissements permettant le stockage, la réparation et la remise en état des produits, objets, à des fins de réemploi ;
- Acquisition, adaptation et aménagement des locaux nécessaires à assurer l'activité.

Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

Filière déchets du BTP :

- Etudes préalables de faisabilité d'implantation des installations de réemploi et de recyclage ;
- Equipements et travaux dans les secteurs déficitaires : installations ou équipements, fixes ou mobiles, de préparation à la valorisation et au recyclage permettant de compléter le maillage des installations existantes ; déchetteries professionnelles ou autres équipements équivalents dédiés à la collecte et au tri des déchets du BTP.

Filière biodéchets :

- Etudes incitant à des solutions collectives pour les gros producteurs de déchets organiques ;
- Acquisition de connaissances sur le gaspillage alimentaire, sauf montage d'observatoire dédié ;
- Investissements dans le cadre de la mise en place de programmes de développement des différents modes de gestion de proximité des biodéchets, en fonction des spécificités du territoire.
- Emergence d'une filière de valorisation des déchets issus de la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes.

Filière plastique :

1. Le soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques notamment à usage unique :

- Accompagnement des entreprises, notamment du secteur de l'emballage, dans la substitution du plastique à usage unique et la recherche de solutions alternatives (investissement dont R&D), bio-sourçage, écoconception ; aide aux process permettant de faciliter le recyclage ;
- Industrialisation de solutions d'emballages réemployables et recyclables, y compris à travers le développement d'infrastructures logistiques et d'outils de lavage ;
- Acquisition des équipements alternatifs à l'utilisation de plastiques ou à leur adaptation.

2. Le soutien au recyclage du plastique :

- Soutien à la R&D et à l'industrialisation de nouvelles technologies de recyclage des plastiques, sous réserve d'une analyse de cycle de vie favorable ;
- Etudes d'opportunité et de faisabilité à la constitution des filières de recyclage des déchets plastiques aujourd'hui sans exutoires ;
- Etudes et tests de faisabilité de l'incorporation de matières plastiques recyclées, en particulier pour les entreprises qui n'en intègrent pas déjà ;
- Investissements des entreprises dans l'adaptation de leurs équipements pour intégrer davantage de matières plastiques recyclées.

Filière Bois B

1. Prévention et optimisation de la valorisation matière :

- Projets d'écoconception (limitation des polluants, des perturbateurs du recyclage, etc.) ;
- Soutien à la R&D pour le développement de nouvelles filières de valorisation et chez les panneautiers pour augmenter le taux d'incorporation ;
- Acquisition de connaissances, notamment sur les flux.

2. Investissements permettant une diminution des gisements non valorisés :

- Soutien aux investissements sur les installations de tri/préparation ;
- Soutien aux projets de mutualisation des équipements.

Filière déchets dangereux dont l'amiante

- Soutien à la recherche et au développement de nouvelles technologies de recyclage ou de valorisation matière de déchets dangereux ;
- Industrialisation de nouvelles solutions de recyclage ou de valorisation matière de déchets dangereux, sous réserve d'une analyse de cycle de vie favorable par rapport aux autres voies de traitement.

2/ Accompagner les acteurs du territoire et soutenir la transition vers l'économie circulaire :

- Acquisition et diffusion de connaissances via l'observation des déchets (DMA, DAE et déchets du BTP) pour suivre et évaluer dans le temps les objectifs fixés dans le volet déchets du SRADDET ;
- Etudes, conseils et diagnostics en lien avec le développement de l'écoconception, de nouveaux modèles économiques émergents favorisant l'économie de la fonctionnalité et l'économie des usages ;
- Etudes de conception, de R&D de nouvelles activités de réemploi, de recyclage permettant le développement de nouvelles filières ou de nouveaux débouchés ;
- Actions d'animation et de pilotage de démarches d'écologie industrielle et territoriale et d'industrie circulaire à l'échelle d'un territoire ou d'une filière ;
- Actions de sensibilisation, et de formation à la prévention des déchets et à la consommation responsable dans les territoires et de mise en réseau des acteurs ;
- Soutien aux démarches collectives et aux réseaux d'ampleur régionale qui permettront la structuration des filières et le renforcement des partenariats publics/privés.

- Aides à l'investissement en faveur du développement de filières locales d'amélioration du tri à la source, du recyclage, de la valorisation, de la collecte et du traitement des déchets dans une logique d'économie circulaire dans les secteurs déficitaires et/ou en tension :
 - équipements de tri et de valorisation de nouvelles typologies de déchets jusqu'alors non valorisés ;
 - équipements visant à augmenter les capacités de valorisation de nouvelles quantités de déchets d'activités économiques sur un territoire ;
 - construction ou la modernisation d'unités de tri, prétraitement, de valorisation, ou de recyclage des déchets.

Pour les actions portées par les collectivités et leurs groupements, la priorité sera donnée aux actions planifiées et priorisées dans le cadre d'approches intégrées du type plan local de prévention des déchets.

Lignes de partage entre fonds et FRR-Plan de relance

FRR : L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage, lignes de partages temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées et identifiables à ce jour à travers ce guide (Economie circulaire et circuit court), l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'Autorité de gestion recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs publics par dossier et donc le risque de double financement avec la FRR. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région, dans la mesure où ils seraient identifiés comme les services disposant des informations adéquates, complètent le système.

FEAMPA : Le FEAMPA soutient les opérations de lutte contre les déchets lorsqu'elles sont initiées et mises en œuvre par les filières de la pêche et des cultures marines ou par d'autres acteurs dans le cadre du DLAL.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles :

Types de bénéficiaires : Organismes publics¹⁰ (ex : Collectivités publiques et leurs groupements, Etablissements publics,...) Syndicats Mixtes, PME, Organismes Consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Clusters, Organismes professionnels

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

¹⁰ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

La nature des projets financés au titre de cet objectif est plus propice à une intervention par le biais de subvention. La mise en place d'un instrument financier n'a pas été retenue. Plusieurs appels à projets seront lancés tout au long du programme et l'intervention par subvention présente un effet incitatif important permettant de viser l'atteinte des objectifs fixés.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.6	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	6	21
2	2.6	FEDER	Transition	RCO34	Capacité supplémentaire pour le recyclage des déchets	Tonnes/an	460 000	1 610 000

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.6	FEDER	Transition	RSR 02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	280 000	MDNA	
2	2.6	FEDER	Transition	RCR 47	Déchets recyclés	Tonnes/an	0	2021	1 288 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	067	10 000 000
2	FEDER	Transition	2.6	069	16 000 000
2	FEDER	Transition	2.6	070	4 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	01	30 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	NC	0

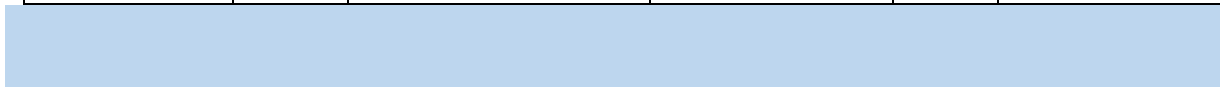
Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
-------------	-------	----------------------	---------------------	------	------------------

Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
------------	------------	------------	------------	------------	------------

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	03	0



2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution

Cet objectif vise à reconquérir la biodiversité, ralentir son érosion et faciliter son adaptation au changement climatique.

Types d'actions correspondants

1/ Education à l'environnement :

- Structuration, coordination et professionnalisation des réseaux d'acteurs d'éducation à l'environnement d'ampleur régionale;
- Conception /déploiement de programmes d'éducation à l'environnement d'envergure régionale auprès de tous les publics favorisant l'appropriation des enjeux de préservation de la biodiversité et la réduction des pollutions ;
- Investissement d'interprétation d'envergure favorisant la valorisation du patrimoine naturel, l'appropriation par tous les publics des enjeux de préservation de la biodiversité et la réduction des pollutions ;
- Conception/déploiement de programmes d'éducation à l'environnement pluri-thématiques, liés aux transitions écologiques, auprès de tous les publics, privilégiant le contact avec la nature comme outil de médiation et d'appropriation

L'intérêt régional sera recherché pour ces projets.

2/ Connaissance :

- Etudes de prospective / stratégie d'acquisition de connaissances pour la Nouvelle-Aquitaine, dont l'inventaire du patrimoine naturel ;
- Structuration/ développement des observatoires régionaux nécessaires à la capitalisation, la validation scientifique et l'organisation des informations naturalistes régionales;
- Etudes d'amélioration des connaissances nécessaires à la protection des espèces ou milieux menacés ;
- Outils et documents de vulgarisation et diffusion des connaissances ;
- Formation / accompagnement des différents acteurs sur la biodiversité.

Pour les actions infrarégionales portées par des collectivités ou leurs groupements, la priorité sera donnée aux actions planifiées et priorisées dans le cadre d'approches intégrées du type Stratégies locales de reconquête de la biodiversité.

3/ Espèces :

- Espèces menacées (terrestres et marines) : conservation/restauration des espèces menacées (espèces faisant l'objet de plans nationaux ou régionaux d'actions, espèces classées VU, EN et CR sur les listes rouges régionales ou infrarégionales ou répondant aux critères UICN équivalent) ;
- Investissements dans les centres de sauvegarde de la faune sauvage et des espèces menacées ;
- Espèces exotiques envahissantes : amélioration des connaissances, opérations de luttes innovantes (nouvelles, expérimentales, répliquables et justifiées pour la ou les espèces ciblées), éradication des espèces émergentes.

4/ Espaces naturels : Gestion des espaces naturels remarquables¹¹ :

- Acquisitions foncières à des fins de conservation des milieux naturels et des espèces à enjeux.

Le soutien à l'acquisition foncière est conditionné par :

- un plan de gestion ayant pour objectif le maintien ou l'amélioration de la qualité du milieu, sa naturalité...
 - une sécurisation juridique du caractère naturel du site sur une longue durée : statut, missions, compétences du propriétaire (ex. conservatoire), statut du site (ex. réserve), obligation réelle environnementale d'au moins 50 ans.
- études/suivi ;
 - actions de conservation ou travaux de restauration des milieux et ouvrages ;
 - Aménagement d'espaces naturels permettant la maîtrise des flux de fréquentation
 - Travaux de restauration / conservation des continuités écologiques.

L'intérêt régional sera recherché par l'ampleur du rayonnement géographique, sa cohérence avec la stratégie régionale biodiversité, l'originalité et le caractère innovant du sujet traité, le milieu naturel associé, la pertinence des partenariats techniques.

5/ Projets de territoires :

- Stratégies locales de reconquête de la biodiversité en déclinaison de la Stratégie Régionale de Biodiversité ;
- Accompagnement des différents usagers pour une meilleure acceptation du retour de certaines espèces sur leur territoire (grands prédateurs ours, loup, poissons migrateurs...) et amélioration des conditions de cohabitation ;
- Fonctionnement de sites pilotes permettant la recherche action entre laboratoire de recherche, entreprises et société civile, en déclinaison de travaux scientifiques tel qu'Ecobiose ;
- Biodiversité en ville* : aménagements urbains favorables à la préservation / restauration de la biodiversité (y compris acquisition foncières), préservation/ restauration des continuités écologiques en déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme et en intégrant de façon privilégiée des végétaux d'origine locale ;

Projets d'envergure* (programme régional ou sur de très grandes surfaces en déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme, ou en réponse à un fort enjeu de préservation d'espèce ou habitat rare) de renaturation d'espaces naturels dont renaturation des friches économiques relevant d'anciennes emprises d'infrastructures publiques, du foncier des sites industriels et des terrains contaminés, hors dépollution des sols. Le soutien à la renaturation de friches économiques se fera dans le respect du principe pollueur-payeur (Directive 2004/35/CE 21/04/ 2004)

¹¹ Espaces naturels remarquables :

- aires sous protection forte : zones cœur de parc national, arrêté de protection de biotope ou de géotope, réserves naturelles, réserves biologiques,
- Espaces Naturels Sensibles ;
- terrains sous maîtrise foncière des conservatoires d'espaces naturels et du littoral ;
- milieux identifiés comme « hot-spot de biodiversité », ZNIEFF de type I, sites inscrits à l'inventaire du patrimoine géologique.

** le bénéficiaire s'engagera à maintenir la vocation naturelle/ végétalisée du site aménagé sur le long terme*

6/ Actions de lutte contre les pollutions des eaux côtières

- Etudes prospectives liées aux changements globaux des masses d'eau littorales/ côtières, ainsi que des aquifères côtiers, et de l'impact sanitaire sur les populations humaines (hors profil de baignade).
- Etudes prospectives des phénomènes d'intrusion salée et leurs incidences sur les nappes d'eaux douces
- Travaux de dépollution et de renaturation de sites pollués menacés par des phénomènes d'érosion côtière ou de submersion marine.
- Travaux expérimentaux permettant l'amélioration de pratiques afin de limiter la pollution des eaux littorales, au-delà des exigences réglementaires.
- Travaux expérimentaux contribuant à la dépollution des eaux côtières.

Lignes de partage :

FRR : L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage, lignes de partages temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées et identifiables à ce jour à travers ce guide (Biodiversité, Lutte contre l'artificialisation), l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'Autorité de gestion recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs publics par dossier et donc le risque de double financement avec la FRR. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région, dans la mesure où ils seraient identifiés comme les services disposant des informations adéquates, complètent le système.

FEADER : Le FEADER intervient sur les actions en zone Natura 2000, le FEDER intervient hors zones Natura 2000

FEAMPA : Le FEAMPA national contribue au financement des opérations de protection et de restauration des écosystèmes marins et littoraux, y compris par limitation des impacts des activités, en application des directives européennes et engagements européens.

FEDER Plan Loire : les actions de restauration des fonctionnalités des milieux humides situées en totalité sur le bassin de la Loire, seront soutenues par le FEDER Loire.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Groupes cibles :

Types de bénéficiaires : Organismes publics¹² (ex : Collectivités publiques et leurs groupements, Etablissements publics,...) Syndicats Mixtes, PME, Organismes Consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Fondations, Organisations (inter)professionnelles,

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées

¹² Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l’information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l’échelle de l’Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l’environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l’emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu’une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d’Instruments Financiers :

La nature des projets financés au titre de cet objectif est plus propice à une intervention par le biais de subvention. En effet, au regard de la diversité des porteurs et des opérations, la mise en place d’un instrument financier n’a pas été retenue.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.7	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d’animations	21	70
2	2.7	FEDER	Transition	RSO06	Nombre de territoires engagés dans une stratégie locale de biodiversité	Nombre	150	500

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.7	FEDER	Transition	RSR 02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	700 000	MDNA	
2	2.7	FEDER	Transition	RSR 04	Population des territoires concernés par une stratégie locale de biodiversité	Personnes	0	2021	300 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	079	32 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	01	32 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	03	0

Axe 3 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains

2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone

Types d'actions correspondants

L'augmentation du trafic routier (voyageurs et marchandises) et des déplacements individuels par voiture a un impact direct sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (+13.8% depuis 1990). Engagée dans le plan de relance national, la Région soutient la mobilité urbaine durable, dans le cadre de la transition énergétique et écologique et en réponse à la crise. La décongestion des villes, la réduction des émissions de GES et l'amélioration de la qualité de l'air sont des axes prioritaires de la feuille de route NEOTERRA.

Pour y parvenir, la Région s'appuiera sur deux leviers, technologiques et usages qui contribuent efficacement à réduire la dépendance au véhicule individuel, et à dominance diesel en favorisant le report modal de voyageurs et marchandises, en accompagnant le développement des réseaux de distribution de carburants alternatifs et décarbonés et en poursuivant le développement des mobilités douces. Les projets s'inscriront dans une stratégie de mobilité urbaine durable cohérente avec les orientations de la Commission européenne¹³. **Les soutiens concerneront :**

- Les investissements dans les infrastructures et les systèmes de recharge et d'avitaillement de vecteurs et d'équipements énergétiques décarbonés (Electricité verte, Hydrogène vert, Biognc...) pour la mobilité des voyageurs et des marchandises ;
- Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux favorisant l'intermodalité en milieu urbain et interurbain (sur un projet global : études et travaux)
- Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne en milieu urbain et interurbain (en lien avec des pôles d'échanges, zones d'activités périphériques, établissements scolaires, services publics,...) s'inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité urbains ou interurbains et tenant compte des maillages cyclables européens, nationaux, régionaux ou départementaux, définis en la matière.
- Développement, en milieu urbain et interurbain, de stationnements vélos et de services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs

¹³ Communication de la Commission COM (2013) 913 final

non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage, lignes de partages temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées telles que le programme de soutien aux écosystèmes de mobilité, l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'Autorité de gestion recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs publics par dossier et donc le risque de double financement avec la FRR. Enfin, des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région permettent de lever tout doute de double financement.

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

Types de bénéficiaires : Organismes publiques¹⁴ (ex : collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, ...), associations, fondations, TPE/PME, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux, ...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées -dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux:

Les territoires cibles sont les périmètres géographiques des communautés d'agglomération ou leurs syndicats mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines ».

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

¹⁴ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Les projets de mobilité seront soutenus par voie de subvention afin de cibler les investissements sur des projets à impact significatif pour le territoire et dont le besoin en subvention est impératif pour permettre leur mise en œuvre.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
3	2.8	FEDER	Transition	RCO058	Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Km	14	73
3	2.8	FEDER	Transition	RCO054	Connexions intermodales nouvelles ou modernisées	Connexions intermodales	1	19

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données
3	2.8	FEDER	Transition	RCR062	Nombre annuel d'utilisateurs des transports publics nouveaux ou modernisés	Utilisateurs/an	0	2021	39 139 587	SNCF

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	Transition	2.8	081	17 366 514
3	FEDER	Transition	2.8	083	8 000 000
3	FEDER	Transition	2.8	086	8 900 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	Transition	2.8	01	34 266 514

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	Transition	2.8	26	34 266 514

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	Transition	2.8	09	34 266 514

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	Transition	2.8	03	34 266 514

Axe 4 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires

4.1 FSE + Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

Types d'actions correspondants

Les créations d'entreprises sont en baisse depuis un an atteignant jusqu'à -18.6% entre le 1^{er} trimestre et le 2^{ème} trimestre 2020 en région. La création d'activités permet d'accéder à un emploi le plus souvent durable et de répondre à un besoin du territoire. La mobilisation de cet objectif spécifique vise donc à favoriser la création et le maintien d'emploi et d'activité des entreprises notamment dans l'économie sociale et solidaire génératrice d'innovation.

Les types d'actions ont été jugés compatibles avec le principe de l'absence de préjudice important, étant donné qu'ils ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur l'environnement en raison de leur nature.

Les actions soutenues viseront :

1/ L'accompagnement à la création/reprise d'activités

➤ La promotion à l'entrepreneuriat

- Développement d'outils et d'actions d'information et d'orientation des publics sur les dispositifs existants en matière de création d'activités et reprise (exemples : manifestations, point d'accueil, éveil à l'entrepreneuriat....).
- Actions collectives favorisant les échanges entre les futurs créateurs.
- Développement d'outils et d'actions auprès des publics cibles visant au repérage des publics, à encourager et promouvoir l'esprit d'entreprendre, l'emploi indépendant (exemples : actions de sensibilisation, communication, utilisation du numérique...).

➤ La coordination et l'efficacité des dispositifs sur le territoire

- Dispositifs favorisant l'identification des ressources disponibles en matière de création d'activités et de reprise sur le territoire.
- Actions de sensibilisation et de professionnalisation auprès des conseillers en charge de l'accompagnement des publics sur les dispositifs existants et leurs spécificités (exemples

: action de formation, harmonisation des techniques d'accompagnement, création d'outils communs,....).

- Actions d'ingénierie visant à améliorer l'efficacité des dispositifs en matière de création d'activité et reprise d'activités par la mise en place notamment d'observatoires, d'études, d'interfaces, d'animation et de coordination entre acteurs.....

➤ **L'accompagnement à l'entrepreneuriat**

- Actions d'évaluation préalable des publics porteur d'un projet permettant soit de valider l'entrée dans le parcours d'accompagnement à la création d'activité soit de proposer une ou plusieurs pistes de réorientation.
- Actions d'information/sensibilisation et de positionnement auprès des potentiels créateurs afin d'identifier leurs besoins et les compétences nécessaires pour leur future création d'activité.
- Parcours d'accompagnement à la création d'activités : soutien individuel ou action collective auprès des créateurs durant les phases d'émergence, de maturation et de démarrage de leur projet (exemples : définition d'un plan d'action, réalisation d'un diagnostic, d'une étude économique ou de faisabilité, élaboration d'un plan de financement, choix d'un cadre juridique, structuration financière....).
- Actions de formation visant l'augmentation du niveau de compétences des acteurs (exemples : financement d'actions de formation en comptabilité, analyse financière, marketing, technique de vente, communication, recrutement, droit du travail, gestion des relations humaines,.....).
- Parcours d'accompagnement à la réorientation professionnelle en cas d'abandon du projet de création d'activités favorisant l'insertion professionnelle des publics.

2/ Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale à travers :

➤ **Soutien au réseau d'accompagnement de l'ESS**

- Programmes des structures d'appui et d'accompagnement à la création d'activité dans l'ESS proposant notamment une information, un hébergement juridique et/ou un parcours (accompagnement collectif ou individuel, entretien, formation).
- Actions visant la définition d'outils innovants ou structurants pour une meilleure connaissance de l'ESS à destination des partenaires et autres acteurs de l'ESS, pour favoriser l'émergence de nouveaux projets et des initiatives locales (ex : déploiement de l'observatoire de l'ESS, structuration d'un pôle ressource dédié à l'ESS...).
- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'ESS.

➤ **Soutien direct aux projets, créateurs d'emplois pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités**

- Dispositif de financement à l'amorçage de micro-projets de l'ESS (associatifs, coopératifs....) au profit de la création de l'emploi et des initiatives économiques dans les territoires.
- Actions de soutien aux projets reconnus d'innovation sociale dans le cadre d'appel à projets ou d'Appels à Manifestation d'intérêts de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Actions visant les processus de coopération, les pôles de compétences ou les projets de partenariats et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS sur les territoires pour répondre aux besoins locaux.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

➤ **Ligne de partage avec le FSE + du Programme national**

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat ont signé un accord régional sur les lignes de partage entre le volet déconcentré du programme national et le programme régional FEDER-FSE + 21-27 (ci-joint l'accord).

➤ **Ligne de partage avec le FEDER**

1) Dans le cadre de l'accompagnement à la création d'activité/reprise d'activité

- Le FSE + soutiendra les actions visant l'accompagnement des publics à la création d'activité hors innovation sauf dans le secteur de l'ESS. Le FSE + interviendra uniquement sur toutes les phases en amont de la création.
- Le FEDER interviendra sur les actions d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes (technopôle, pépinières, hors ESS) et sur les instruments financiers à destination des entreprises y compris en faveur de la création d'entreprises.

2) Dans le cadre de l'entrepreneuriat étudiant

- Le FEDER soutiendra toutes les actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des structures permettant de développer l'entrepreneuriat étudiant dans les domaines prioritaires de la S3 régionale.
- Le FSE+ soutiendra les actions de promotion de l'entrepreneuriat à destination de tout public dont les étudiants lorsque les actions portées ne sont pas dédiées uniquement à ce public.

3) Dans le cadre du soutien et de l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale

Le FSE + soutiendra les incubateurs uniquement de l'ESS.

Le FEDER soutiendra dans le cadre de l'OS 5 les investissements permettant le développement de l'économie sociale et solidaire.

➤ **Ligne de partage avec le FEADER**

- Le FSE+ interviendra sur l'accompagnement à la création d'activité quel que soit le secteur à partir du moment où les actions ne sont pas spécifiquement destinées à l'installation dans le secteur agricole.
- Le FEADER interviendra sur les actions ciblées du secteur agricole ou forestier.

➤ **Ligne de partage avec le FRR**

L'autorité de gestion s'appuiera sur le guide méthodologique élaboré par l'ANCT en mars 2021 pour l'articulation des fonds FRR et de cohésion. La FRR interviendra sur les premières années du programme sur des champs parfois soutenus par le FSE+. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région permettront une articulation régionale.

Principaux groupes cibles :

Groupes cibles :

Tout public notamment : les demandeurs d'emploi ou personnes en recherche d'un emploi.

Bénéficiaires :

Organismes de formation, centres de formations des apprentis, Universités ou Etablissements d'enseignement supérieur, structures d'accompagnement à la création d'entreprise, organismes consulaires, Collectivités publiques et leurs groupements, associations, coopératives, réseaux de créateurs établissements d'enseignement, groupement d'employeurs, entreprises de l'ESS ...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

Les mesures liées à la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion et la prévention de toute forme de discrimination sont bien pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique 4.a.

L'intervention du FSE + vise à favoriser l'accès à l'emploi à travers la création d'activités et l'Economie Sociale et Solidaire. L'accompagnement développé dans le cadre de la création d'activités visera à la fois à garantir l'inclusion des publics cibles mais également à favoriser l'égalité hommes/femmes à travers des initiatives spécifiques. Les actions de formation visant l'augmentation du niveau de compétences des acteurs favoriseront l'égalité des chances des publics les plus éloignés. Les dispositifs en matière d'Economie Sociale et Solidaire permettront de répondre directement aux besoins des territoires et de créer des dynamiques en termes d'emploi.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

La nature des projets sur cet objectif spécifique est plus propice à une intervention par le biais de subvention. L'évaluation ex-ante en cours n'a pas identifié de besoin de mobilisation du FSE + en Instruments Financiers au regard de la diversité des porteurs et des opérations. Plusieurs appels à projets seront lancés tout au long du programme et l'intervention par subvention

présente un effet incitatif important permettant de viser l'atteinte des objectifs fixés. De plus, beaucoup d'opérations concernent des structures de petite taille visant la création d'un emploi sans dimension économique directe.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
4	4.1	FSE +	En transition	EECO2 + CO04	Participants sans emploi	Participants	7016	23385
4	4.1	FSE +	En transition	EESO01	Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées	Entreprises	361	1202

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)
4	4.1	FSE +	En transition	EECR04	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants	26	2021	7 717

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.1	137	18 000 000 €
4	FSE +	En transition	4.1	138	23 000 000 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.1	01	41 000 000 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.1	33	41 000 000 €

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.1	10	41 000 000 €

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.1	01	300 000 €
4	FSE +	En transition	4.1	02	40 700 000 €

4.5 FSE+ Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place des systèmes de formation en alternance et d'apprentissage ;

Types d'actions correspondants

Face aux disparités territoriales en matière d'offre de formation ou d'égalité d'accès, la mobilisation de cet objectif spécifique, conformément à l'évolution des politiques en matière d'orientation et à leur déclinaison régionale, vise à favoriser l'orientation des publics et l'évolution professionnelle pour permettre à chacun de se construire un parcours de réussite tout au long de la vie en phase avec les réalités économiques du territoire et des besoins.

Les types d'actions ont été jugés compatibles avec le principe de l'absence de préjudice important, étant donné qu'ils ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur l'environnement en raison de leur nature.

Les actions soutenues viseront :

1/ Orientation et évolution professionnelle sur le territoire

- Développement d'actions et de dispositifs favorisant le soutien à la connaissance et à la promotion des métiers et la lisibilité de l'offre de formation.
- Développement sur le territoire d'espaces régionaux d'accueil des publics favorisant la lisibilité de l'offre de formation et l'information sur les métiers et l'accès à l'emploi : animation et coordination de ces espaces.
- Actions d'information collectives, de mobilisation et de conseil auprès des publics pour favoriser leur orientation et/ou réorientation.
- Dispositifs favorisant la connaissance et la découverte des métiers en entreprise et des emplois existants au regard des besoins du territoire à travers par exemple des journées portes ouvertes, visites entreprises, intervention de chefs d'entreprise et/ou salariés...
- Soutien aux mises en situation en milieu professionnel favorisant une meilleure connaissance des métiers.
- Développement d'outils favorisant l'accès à l'orientation (outils numériques, portail d'information...).
- Dispositifs de repérage des publics sortis des systèmes scolaires et universitaires.
- Actions innovantes et expérimentales visant la sécurisation des parcours universitaires.
- Actions d'accompagnement favorisant une orientation choisie à travers la construction d'un parcours.

2/ La coordination/professionnalisation des acteurs

- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

- Actions de coordination et de structuration des missions entre les professionnels de l'orientation visant à développer des réseaux partenariaux (économique, formation, éducation).
- Développement d'outils et d'actions favorisant une meilleure lisibilité des dispositifs de l'orientation pour les acteurs de l'orientation.
- Actions d'accompagnement auprès des entreprises favorisant la connaissance des publics et des outils/formations développés sur les territoires.
- Actions d'accompagnement et/ou de formation auprès des entreprises permettant à celles-ci de devenir « entreprise apprenante » dans des parcours de formation en alternance notamment.

3/ Le développement des initiatives et de l'expérimentation sur les territoires

- Soutien à des initiatives et des démarches territoriales favorisant le rapprochement entre la formation et les besoins économiques et/ou mettant en œuvre de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs du territoire.
- Soutien aux actions permettant la prospective en termes d'évolution des métiers et des compétences (exemple : études,.....) en fonction des territoires.
- Actions d'évaluation des dispositifs menés en termes d'orientation.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

➤ **Ligne de partage avec le FSE + du Programme national**

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat ont signé un accord régional sur les lignes de partage entre le volet déconcentré du programme national et le programme régional FEDER-FSE + 21-27 (ci-joint l'accord).

➤ **Ligne de partage avec le FRR**

L'autorité de gestion s'appuiera sur le guide méthodologique élaboré par l'ANCT en mars 2021 pour l'articulation des fonds FRR et de cohésion. La FRR interviendra sur les premières années du programme sur des champs parfois soutenus par le FSE+. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région permettront une articulation régionale.

Principaux groupes cibles :

Groupes cibles :

Tout public notamment les jeunes, et les professionnels des organismes et structures de l'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires établissements publics, GIP, entreprises, associations, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, acteurs de l'orientation, consortium d'acteurs sur un territoire...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

Les mesures liées à la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion et la prévention de toute forme de discrimination sont bien pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique 4.e.

L'intervention du FSE + vise à améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif.

Les actions développées ont pour objectif de renforcer l'information sur les formations, les certifications, les débouchés et les métiers existants, de rendre accessible cette information auprès des publics les plus éloignés à travers des services de conseil et d'accompagnement. Elles contribuent donc à renforcer l'égalité des chances en réduisant les inégalités entre les territoires et les publics les plus vulnérables, à renforcer l'égalité hommes/femmes à travers des mesures spécifiques. Elles participent également à réduire les inégalités à travers les actions en matière de lutte contre le décrochage universitaire.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

La nature des projets sur cet objectif spécifique est plus propice à une intervention par le biais de subvention. L'évaluation ex-ante en cours n'a pas identifié de besoin de mobilisation du FSE + en Instruments Financiers. Le recours aux subventions permettra de soutenir à la fois des opérations structurantes pour le territoire et de répondre à des projets précisément identifiés. Plusieurs appels à projets seront lancés tout au long du programme et l'intervention par subvention présente un effet incitatif important permettant de viser l'atteinte des objectifs fixés.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
4	4.5	FSE +	En transition	EESO02	Nombre d'actions liées à l'orientation.	Actions	60	200

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
4	4.5	FSE +	En transition	EESR01	Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation.	Personnes	240 000	2021	240 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.5	149	12 000 000 €
4	FSE+	En transition	4.5	150	6 000 000 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.5	01	18 000 000 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE+	En transition	4.5	33	18 000 000 €

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.5	09	18 000 000€

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.5	01	400 000 €
4	FSE +	En transition	4.5	02	17 600 000 €

4.7 FSE+ Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;

Types d'actions correspondants

Malgré la hausse du niveau de qualification, la population de la région demeure globalement moins qualifiée qu'à l'échelle nationale. La mobilisation de cet objectif spécifique vise à accompagner la politique de formation définie pour le territoire dans le cadre du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional Développement des Formations et de l'Orientation professionnelle) et du plan de rebond régional ayant pour vocation de limiter les effets de la crise sanitaire sur le marché du travail et d'accompagner les mutations qui s'opèrent.

Les types d'actions ont été jugés compatibles avec le principe de l'absence de préjudice important, étant donné qu'ils ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur l'environnement en raison de leur nature.

Les actions soutenues viseront :

1/ La préparation à l'accès à la formation et à l'emploi

- Actions de formation liées à l'acquisition des compétences clés, les savoirs de base pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Action de formation pour la maîtrise de la langue (exemple : formation Français, Langues Étrangères).
- Actions facilitant l'entrée en formation ou qui visent l'obtention d'une pré-qualification ou l'acquisition de compétences (exemples : requalification ou perfectionnement, formations préparatoires à l'entrée en école, formations professionnalisantes de courtes durées).
- Dispositifs de formation qui visent la préparation à un cursus de formation et à un projet professionnel.
- Actions de remobilisation permettant le retour en formation ou en emploi à travers les Ecoles de la Deuxième Chance.

2/ L'accès à l'emploi par le développement des compétences

- Actions de formation diplômantes et/ou qualifiantes permettant d'obtenir une qualification.

3/ Le soutien au réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale

- Actions permettant la structuration et la coordination d'un réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale en Nouvelle-Aquitaine s'inscrivant dans le cadre du COREMOB.
- Actions visant la professionnalisation des acteurs pour l'accompagnement à la mobilité (la phase de mobilité n'est pas financée par le FSE+ mais seulement l'accompagnement en amont et en aval de la mobilité).

4/ L'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation

- Développement d'outils et d'actions favorisant la mutualisation des moyens et la modernisation des pratiques des acteurs de la formation, l'amélioration de la qualité des parcours de formation (ingénierie, accompagnement,...).
- Dispositifs d'expérimentation et de diffusion de nouveaux procédés pédagogiques pouvant notamment contribuer au « verdissement » des formations.
- Accompagner les mutations du travail dans les modes de création et de diffusion stimulés grâce aux outils numériques.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

➤ **Ligne de partage avec le Programme ERASMUS +**

Le FSE + vise à soutenir exclusivement les actions permettant la coordination et la professionnalisation des acteurs de la mobilité. Ces actions seront complémentaires aux actions développées dans le cadre du Programme ERASMUS +. Le FSE + n'interviendra pas sur le financement des mobilités des individus qui sera soutenu uniquement dans le cadre du Programme ERASMUS.

➤ **Ligne de partage avec le FSE + du Programme national**

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat ont signé un accord régional sur les lignes de partage entre le volet déconcentré du programme national et le programme régional FEDER-FSE + 21-27 (ci-joint l'accord).

➤ **Ligne de partage avec le FEDER**

Le FSE + interviendra sur le soutien aux actions de formation, de structuration et de professionnalisation des réseaux de professionnels de la mobilité européenne et internationale ainsi que le développement d'outils, dispositifs et l'appui à l'ingénierie permettant la transformation de l'appareil de formation.

Le FEDER soutiendra les investissements relatifs notamment au développement de plateaux techniques dédié à la formation professionnelle afin d'adapter l'appareil de formation aux besoins des entreprises des filières prioritaires du territoire.

➤ **Ligne de partage avec le FEADER**

Le FEADER soutiendra les actions de formation ciblées auprès des exploitants agricoles, conjoints collaborateurs et des salariés relevant des salariés agricoles.

Le FSE+ soutiendra toutes les actions de formation quel que soit le secteur d'activité et le public concerné.

➤ **Ligne de partage avec le FRR**

L'autorité de gestion s'appuiera sur le guide méthodologique élaboré par l'ANCT en mars 2021 pour l'articulation des fonds FRR et de cohésion. La FRR interviendra sur les premières années du programme sur des champs parfois soutenus par le FSE+. Par conséquent, pour les thématiques identifiées et identifiables à ce jour à travers ce guide (Formation professionnelle, numérique), l'Autorité de gestion veillera dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région permettront une articulation régionale.

Principaux groupes cibles :

Groupes cibles :

Tout public notamment les personnes peu ou pas qualifiées, les demandeurs d'emploi ou les personnes à la recherche d'un emploi.

Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, entreprises, associations, organismes consulaires...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

Les mesures liées à la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion et la prévention de toute forme de discrimination sont bien pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique 4.g.

L'intervention du FSE + vise à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. Les actions de formation en matière de compétences clés, savoirs de base ou de certification visent à garantir l'égalité des chances auprès des publics les plus vulnérables sur le territoire. Le soutien aux Ecoles de la Deuxième Chance contribuera également à favoriser l'égalité des chances pour le public jeune.

De manière transversale, il s'agit à la fois de prendre en compte les besoins spécifiques des public afin d'élever leur niveau de qualification mais également de les amener à accéder à un emploi et par conséquent de répondre à l'objectif d'inclusion.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Enfin, avec ses régions partenaires (Emilie-Romagne, Euskadi, Navarre, Aragon, Galice, Hesse, Wielkopolska), la Région Nouvelle-Aquitaine pourra être amenée à développer et soutenir des projets de coopération (échanges de bonnes pratiques, études-évaluations...) dans des domaines de compétences partagées comme par exemple l'innovation, le développement des PME ou encore l'adaptation au changement climatique, ainsi que la formation et le développement territorial.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

La nature des projets sur cet objectif spécifique est plus propice à une intervention par le biais de subvention. L'évaluation ex-ante en cours n'a pas identifié de besoin de mobilisation du FSE + en Instruments financiers. En effet, l'intervention par subvention permettra de répondre à des

projets précisément identifiés et complémentaires aux actions lancées dans le cadre du Programme Régional de Formation. Dans le cadre de cet objectif spécifique, une grande majorité des actions sera portée par la Région afin de soutenir des actions de formation lancées dans le cadre de marché public.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
4	4.7	FSE +	En transition	EECO02 + EECO04	Participants sans emploi	Participants	10842	36140

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)
4	4.7	FSE +	En transition	EECR03	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation.	Participants	26 %	2021	12047

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.7	140	75 741 084 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.7	01	75 741 084 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.7	33	75 741 084 €

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.7	10	75 741 084 €

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FSE +	En transition	4.7	02	75 741 084 €

Axe 5 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux

5.1 Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

Types d'actions correspondants

Il s'agit de considérer chaque territoire, comme contributeur du développement régional en permettant l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques sous 4 angles :

5.1.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires

Elle doit permettre de compléter les moyens existants en assurant une mise en réseau d'acteurs locaux, autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale visant à faire converger les intérêts des différents groupes, vers des projets collectifs et partagés, et assurer un soutien technique à destination des bénéficiaires des aides européennes.

Seront soutenues les actions d'ingénierie :

- généraliste, pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale
- de projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales
- d'amorçage de projets
- de mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale

Le FEADER, au titre de LEADER, est mobilisé, de manière exclusive, pour le financement de la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs sur la durée du programme, ainsi que pour les démarches préparatoires à l'élaboration des stratégies, sauf pour Bordeaux Métropole qui pourra mobiliser le FEDER à cette fin.

5.1.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services

L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population dans des secteurs fragilisés, prévenir la ségrégation spatiale et éducative des communautés, en assurant une réponse aux besoins « de base » aux habitants. Les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et infra-régional.

Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers

- Équipements à vocation économique et de service
- Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Aménagements des espaces communs et services collectifs

- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés

Equipements pour le développement et le maintien de l'accès aux services à la population

- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant la mutualisation de service aux publics
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse.

Emergence de nouveaux services

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics
- Plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides »

5.1.3. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition, climatique et énergétique, renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement, réduisant les inégalités territoriales et prenant soin de préserver les ressources naturelles.

Développer de nouvelles activités

- Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes
- Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement
- Développement de la cyclo-logistique¹⁵, auprès des personnes fragiles et en faveur du maintien des liens de proximité
- Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux
- Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels
- Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère.

Emergence et structuration d'un développement économiques durable

- Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail
- Développement de projets culturels et patrimoniaux
- Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

¹⁵ La cyclo-logistique se définit comme l'utilisation de vélos professionnels (vélos-cargos, biporteurs, triporteurs, cargocycles, vélos-remorques, quadricycles, etc.), avec ou sans assistance électrique, pour la livraison de marchandises

Promouvoir une mobilité durable

- Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité
- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité (sur un projet global : études et travaux)
- Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité
- Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal

Transformation et reconversion de zones « déclassées »

- Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de cet axe.

5.1.4. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales du massif Pyrénéen

La zone de massif des Pyrénées, présente des caractéristiques spécifiques (zones défavorisées au sens des Traités), et particulièrement fragilisée par le changement climatique, appelant des actions visant à maintenir les conditions de vie des populations montagnardes.

Les types d'actions sont :

- développement des activités existantes et nouvelles, dans un objectif d'adaptation au changement du climat aux attentes et des comportements des usagers de la montagne
- Investissements et actions permettant d'améliorer, diversifier, la qualifier et promouvoir une offre durable d'activité pour la population touristique et permanente (hébergements touristiques, dont refuges, gîtes de groupes, hôtels, centres de vacances, infrastructures liées aux sports de nature, ...)
- actions de promotion et de sensibilisation du territoire de montagne, permettant d'assurer son appropriation dans toutes ses composantes, dont les jeunes et l'accueil et intégration d'une nouvelle population permanente en montagne.

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR). Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage temporelles, thématiques ou encore géographiques. L'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'AG recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs par dossier et donc le risque de double financement. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région complètent le système. »

Lignes de partage avec le FEADER et le FEAMPA:

Les lignes de partages sont assurées selon le principe qu'une action relevant d'autres OS ou axes des programmes ne pourra être soutenue au titre du DLAL multi fonds. Ce point sera vérifié au moment de la sélection des stratégies locales au travers des plans d'actions établis par les territoires, dans lesquels un type d'actions ne pourra être soutenu que par un fonds. Des contacts réguliers entre services instructeurs des fonds concernés complètent le système.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Principaux groupes cibles :

5.1.1 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, Associations, PNR

5.1.2 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, bailleurs sociaux, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel, PNR...

5.1.3 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, PNR, Organismes HLM, Fondations, ...

5.1.4. : Opérateurs privés et publics dont l'action concerne la zone de massif du département des Pyrénées-Atlantiques

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à la réduction des inégalités territoriales de la région, tant sociales qu'économiques ou encore en termes de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux:

Les territoires intégrant une agglomération de plus de 100 000 habitants ou dont la population urbaine, selon l'approche Eurostat se basant sur les grilles de densité, est majoritaire et porteurs d'une « stratégie de développement territorial »

Les projets relevant de l'objectif « Promouvoir une mobilité durable situés dans les territoires » localisés dans les périmètres géographiques des communautés d'agglomération, syndicats mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine sont soutenus dans la cadre de l'axe 3 en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines ».

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour l'intervention 5.1.4 :

Les communes relevant du périmètre de la zone du massif pyrénéen du Département des Pyrénées-Atlantiques¹⁶.

L'outil territorial sélectionné pour la mise en œuvre du développement territorial intégré est le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL). Il s'appuiera sur des stratégies territoriales sélectionnées par appel à candidature.

Dans le cas où au moins deux territoires ne déposeraient pas de candidature à l'AAC, un comité régional ad-hoc, composé d'acteurs du territoire de Nouvelle-Aquitaine effectuerait la sélection

¹⁶ Décret n°2004-69 du 26 janvier 2004

des projets. Cette sélection s'appuierait sur les stratégies existantes, couvrant le territoire concerné.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Plus particulièrement sur la zone des Pyrénées : mise en œuvre via le schéma et la convention interrégionale de massif des Pyrénées, en partenariat avec la Région Occitanie, l'Etat et les Départements du Massif pyrénéen. Seront notamment soutenues des actions s'inscrivant dans des initiatives conduites à l'échelle du massif pour l'accompagnement et l'accélération de projets, la récolte de données économiques et sociales à finalité prospective, la valorisation et la promotion de l'activité pyrénéenne, la mise en réseau des acteurs du territoire

D'un point de vue transfrontalier : Référence partagée avec le Programme POCTEFA à travers la « Stratégie des Pyrénées », élaborée en association entre les autorités publiques des deux versants, au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Les modalités de soutien des projets interrégionaux ou transnationaux pourront faire l'objet d'une coordination préalable dans le cadre des programmes concernés.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

La nature des projets financés au titre de cet objectif est plus propice à une intervention par le biais de subvention. La mise en place d'un instrument financier n'a pas été retenue. L'intervention par subvention présente un effet incitatif important permettant de viser l'atteinte des objectifs fixés.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
5	51	FEDER	En transition	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Population	3 576 628	3 576 628

5	51	FEDER	En transition	RCO 75	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Nombre	16	16
5	51	FEDER	En transition	RCO76	Projets intégrés de développement territorial soutenus	Nombre	67	336

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
5	51	FEDER	En transition	RCRO 1	Emploi créé	Emploi à temps plein annuel	0	2021	140		

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	51	169	62 936 491

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	51	01	62 936 491 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	51	10	59 370 154

5	FEDER	En transition	51	13	3 566 337
---	-------	---------------	----	----	-----------

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	51	03	62 936 491

5.2 Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines

Types d'actions correspondants

Il s'agit de considérer chaque territoire, comme contributeur du développement régional en permettant l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques sous 4 angles :

5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires

Elle doit permettre de compléter les moyens existants en assurant une mise en réseau d'acteurs locaux, autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale visant à faire converger les intérêts des différents groupes, vers des projets collectifs et partagés, et assurer un soutien technique à destination des bénéficiaires des aides européennes.

Seront soutenues les actions d'ingénierie :

- généraliste, pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale
- de projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales
- d'amorçage de projets
- de mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale

Le FEADER, au titre de LEADER, est mobilisé, de manière exclusive, pour le financement de la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs sur la durée du programme, ainsi que pour les démarches préparatoires à l'élaboration des stratégies, sauf pour Bordeaux Métropole qui pourra mobiliser le FEDER à cette fin.

5.2.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services

L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population dans des secteurs fragilisés, prévenir la ségrégation spatiale et éducative des communautés, en assurant une réponse aux besoins « de base » aux habitants. Les actions éligibles devront s'inscrire dans des stratégies locales cohérentes avec celles portées au niveau national, régional et infra-régional.

Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartiers

- Équipements à vocation économique et de service
- Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Aménagements des espaces communs et services collectifs
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés

Equipements pour le développement et le maintien de l'accès aux services à la population

- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant la mutualisation de service aux publics

- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement dans les secteurs culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse.

Emergence de nouveaux services

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant le développement territorial de l'accès à la formation des publics
- Plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides »

5.2.3. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition, climatique et énergétique, renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement, réduisant les inégalités territoriales et prenant soin de préserver les ressources naturelles.

Développer de nouvelles activités

- Actions, aménagements, équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes
- Actions et investissements valorisant les territoires et leur environnement
- Développement de la cyclo-logistique¹⁷, auprès des personnes fragiles et en faveur du maintien des liens de proximité
- Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux
- Actions de valorisation touristique de sites emblématiques ou potentiels
- Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère.

Emergence et structuration d'un développement économiques durable

- Investissements permettant le développement de l'ESS et l'inclusion sociale de tous les publics
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail
- Développement de projets culturels et patrimoniaux,
- Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

Promouvoir une mobilité durable

- Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité

¹⁷ La cyclo-logistique se définit comme l'utilisation de vélos professionnels (vélos-cargos, biporteurs, triporteurs, cargocycles, vélos-remorques, quadricycles, etc.), avec ou sans assistance électrique, pour la livraison de marchandises

- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité (sur un projet global : études et travaux)
- Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne s'inscrivant dans des Schémas ou plans de mobilité
- Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal

Transformation et reconversion de zones « déclassées »

- Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de cet axe.

5.2.4. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales du massif Pyrénéen

La zone de massif des Pyrénées, présente des caractéristiques spécifiques (zones défavorisées au sens des Traités), et particulièrement fragilisée par le changement climatique, appelant des actions visant à maintenir les conditions de vie des populations montagnardes.

Les types d'actions sont:

- développement des activités existantes et nouvelles, dans un objectif d'adaptation au changement du climat aux attentes et des comportements des usagers de la montagne
- Investissements et actions permettant d'améliorer, diversifier, la qualifier et promouvoir une offre durable d'activité pour la population touristique et permanente (hébergements touristiques, dont refuges, gîtes de groupes, hôtels, centres de vacances, infrastructures liées aux sports de nature, ...)
- actions de promotion et de sensibilisation du territoire de montagne, permettant d'assurer son appropriation dans toutes ses composantes, dont les jeunes et l'accueil et intégration d'une nouvelle population permanente en montagne.

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR). Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage temporelles, thématiques ou encore géographiques. L'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'AG recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs par dossier et donc le risque de double financement. Des contacts réguliers avec les services de l'Etat en région complètent le système. »

Lignes de partage avec le FEADER et le FEAMPA:

Les lignes de partages sont assurées selon le principe qu'une action relevant d'autres OS ou axes des programmes ne pourra être soutenue au titre du DLAL multi fonds. Ce point sera vérifié au moment de la sélection des stratégies locales au travers des plans d'actions établis par les territoires, dans lesquels un type d'actions ne pourra être soutenu que par un fonds. Des contacts réguliers entre services instructeurs des fonds concernés complètent le système.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie

Principaux groupes cibles :

Bénéficiaires:

5.2.1 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, Associations, PNR

5.2.2 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, bailleurs sociaux, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel, PNR...

5.2.3 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, PNR, Organismes HLM, Fondations

5.2.4. : Opérateurs privés et publics dont l'action concerne la zone de massif du département des Pyrénées-Atlantiques

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à la réduction des inégalités territoriales de la région, tant sociales qu'économiques ou encore en termes de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour les interventions 5.2.1, 5.2.2 et 5.2.3:

Les territoires non couverts par l'Objectif spécifique 5.1, présentant le caractère le plus rural parmi les territoires de contractualisation de la Région, selon l'approche Eurostat se basant sur les grilles de densité, et porteurs d'une « stratégie territoriale intégrée ».

Les projets relevant de l'objectif « Promouvoir une mobilité durable situés dans les territoires » localisés dans les périmètres géographiques des communautés d'agglomération, syndicats mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine sont soutenus dans la cadre de l'axe 3 en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines ».

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour l'intervention 5.2.4 :

Les communes relevant du périmètre de la zone du massif pyrénéen du Département des Pyrénées-Atlantiques¹⁸.

L'outil territorial sélectionné pour la mise en œuvre du développement territorial intégré est le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL). Il s'appuiera sur des stratégies territoriales sélectionnées par appel candidature.

Dans le cas ou au moins deux territoires ne déposeraient pas de candidature à l'AAC, un comité régional ad-hoc, composé d'acteurs du territoire de Nouvelle-Aquitaine effectuerait la sélection des projets. Cette sélection s'appuierait sur les stratégies existantes, couvrant le territoire concerné.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement

¹⁸ Décret n°2004-69 du 26 janvier 2004

climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l’emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu’une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Plus particulièrement sur la zone des Pyrénées : mise en œuvre via le schéma et la convention interrégionale de massif des Pyrénées, en partenariat avec la Région Occitanie, l’Etat et les Départements du Massif pyrénéen. Seront notamment soutenues des actions s’inscrivant dans des initiatives conduites à l’échelle du massif pour l’accompagnement et l’accélération de projets, la récolte de données économiques et sociales à finalité prospective, la valorisation et la promotion de l’activité pyrénéenne, la mise en réseau des acteurs du territoire

D’un point de vue transfrontalier : Référence partagée avec le Programme POCTEFA à travers la « Stratégie des Pyrénées », élaborée en association entre les autorités publiques des deux versants, au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Les modalités de soutien des projets interrégionaux ou transnationaux pourront faire l’objet d’une coordination préalable dans le cadre des programmes concernés.

Utilisation prévue d’Instruments Financiers :

La nature des projets financés au titre de cet objectif est plus propice à une intervention par le biais de subvention. La mise en place d’un instrument financier n’a pas été retenue. L’intervention par subvention présente un effet incitatif important permettant de viser l’atteinte des objectifs fixés.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
5	52	FEDE R	En transition	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Population	2 518 537	2 518 537
5	52	FEDE R	En transition	RCO75	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Nombre de stratégies	38	38
5	52	FEDE R	En transition	RCO76	Projets intégrés de développement territorial soutenus	Nombre	160	798

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
5	52	FEDER	En transition	RCRO01	Emplois créés	Emploi à temps plein annuel	0	2021	136	Projet	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	52	169	61 430 109

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	52	01	61 430 109

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	52	12	58 996 446
5	FEDER	En transition	52	13	2 433 663

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	En transition	52	03	61 430 109

Axe 6

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques

1.5 Renforcer la connectivité numérique

Types d'actions correspondants

En articulation avec les autres politiques européennes, nationales, régionales et locales, cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre aux enjeux de développement des services numériques par la mutualisation régionale des réseaux en fibre optique, en proposant aux communautés utilisatrices une sécurisation renforcée et un haut niveau de performance. Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'interconnecter les différents sites géographiques des établissements d'enseignement et de recherche, des établissements de santé, des collectivités territoriales et de leurs groupements, etc.

Cela conduira également à une plus grande maîtrise des budgets informatiques, en passant d'une logique de fonctionnement à une logique d'investissement. L'interconnexion des écosystèmes numériques appelle aussi à l'existence d'infrastructures régionales d'hébergement de données publiques souveraines et hautement sécurisées à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Résultats attendus :

- Faciliter la diffusion et l'usage de services numériques à valeur ajoutée, pour les établissements scolaires, l'enseignement supérieur & la recherche, ainsi que pour les établissements de santé, dans le cadre de réseaux régionaux fermés, performant et sécurisés.
- Maîtriser les dépenses informatiques télécoms, par l'accès à des réseaux activés innovants et mutualisés ...
- Héberger et exploiter les données sensibles des communautés d'utilisateurs en s'appuyant sur des infrastructures numériques robustes et interconnectées.

Typologies d'actions :

- Action visant à établir un réseau régional mutualisé d'interconnexions à très haut débit et hautement sécurisé, notamment grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages) et tout équipement nécessaire au bon fonctionnement des sites géographiques à raccorder,
- Actions de développement de datacenters régionaux mutualisés hautement sécurisés

Principaux groupes cibles :

Associations, groupement de coopération, GIE, GIP, Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes, Etablissements publics, Fondations, UniversitésAssociations

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Les mesures prises dans le cadre de cet objectif spécifique ont pour objet notamment :

- de lutter contre la fracture numérique du territoire néo-aquitain en soutenant des actions permettant le développement numérique des services publics et une meilleure accessibilité aux citoyens quel que soit leur positionnement sur le territoire.
- de participer aux objectifs de développement durable par le soutien à des actions numériques « responsables »

Et ceci en lien avec les actions cofinancées par le FSE + participant à renforcer les compétences numériques des néo-aquitains

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux : NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Compte tenu de la nature des opérations financées, le recours à la subvention sera privilégié. Les projets soutenus dans le cadre de cet objectif spécifique sont peu générateurs de recettes et les activités développées ne répondent pas à un modèle économique classique.

Conformité au principe DNSH : Les types d'actions sont jugées conformes au principe DNSH d'après les conclusions de l'ESE et de l'analyse complémentaire DNSH pour les deux objectifs non couverts par l'ESE (adaptation au changement climatique et économie circulaire).

Lignes de partage avec le FRR :

L'ANCT, autorité coordinatrice en France des fonds européens, a élaboré un guide relatif à l'articulation entre les différents fonds (REACT-FRR) avec les différents ministères et les Régions. Il identifie des thématiques et présente des lignes de partage, lignes de partages temporelles, thématiques ou encore géographiques. Pour les thématiques identifiées telles que le programme d'Investissement d'avenir (PIA), l'Autorité de gestion veille dossier par dossier, à analyser la nature du cofinancement de l'Etat. L'Autorité de gestion recherche un taux d'intervention maximal afin de limiter le nombre de cofinanceurs publics par dossier et donc le risque de double financement avec la FRR. Enfin, des échanges réguliers avec les services de l'Etat permettent de lever tout doute de double financement.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
6	1.5	FEDER	Transition	RCO14	Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	Organismes publics	1	2

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
6	1.5	FEDER	Transition	RSR05	Sites connectés à un réseau sécurisé à haut débit	Site	0	2021	500	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
6	FEDER	Transition	1.5	33	10 000 000
6	FEDER	Transition	1.5	36	5 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
6	FEDER	Transition	1.5	01	15 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
6	FEDER	Transition	1.5	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
6	FEDER	Transition	1.5	03	15 000 000

Partie 3 :
Plan de financement

Objectif stratégique/Axe	Montant UE/axe	Objectif spécifique	Montant UE/osp
OS1 /Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER).	287 033 172	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	135 500 000
		1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	21 000 000
		1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	93 033 172
		1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise	37 500 000
Sous-total Axe 1 (FEDER)			287 033 172
OS2/ Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER)	250 000 000	2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	50 000 000
		2.2. Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	70 000 000
		2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	38 000 000
		2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution	32 000 000
		2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	30 000 000
		2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	30 000 000
Sous-total Axe 2 (FEDER)			250 000 000
OS2/ Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains	34 266 514	2.8. Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone	34 266 514
Sous-total Axe 3 (FEDER)			34 266 514
OS4/ Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)	134 741 084	4.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale	41 000 000
		4.e. Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de système de formation en alternance et d'apprentissages.	18 000 000
		4.g.Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle	75 741 084
Sous-total Axe 4 (FSE)			134 741 084
OS5/ Axe 5 Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)	124 366 600	5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines;	62 936 491
		5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines;	61 430 109
Sous-total Axe 5 (FEDER)			124 366 600
OS1 /Axe 6 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques (FEDER).	15 000 000	1.5. Renforcer la connectivité numérique	15 000 000
Sous-total Axe 6 (FEDER)			15 000 000
Assistance technique FEDER	26 996 582	Assistance technique FEDER	22 119 577
Assistance technique FSE +		Assistance technique FSE +	4 877 005
Sous-Total Assistance technique AG			26 996 582
Assistante technique FEDER AT nationale	3 266 381	Assistance technique FEDER PNAT	2 753 743
Assistante technique FSE + AT nationale		Assistance technique FSE + PNAT	512 638
Sous-Total Assistance technique nationale			3 266 381
TOTAL FEDER			735 539 606
TOTAL FSE			140 130 727
TOTAL FEDER-FSE			875 670 333

3.5. Enveloppes financières par année

Tableau 10: Enveloppes financières par année

Fonds	Catégorie de régions	2021	2022	2023	2024	2025	2026		2027		Total
							Enveloppe financière sans le montant de la	Montant de la flexibilité	Enveloppe financière sans le montant de la	Montant de la flexibilité	
FEDER*	En transition	0	125 641 301	127 663 321	129 726 958	131 830 957	54 622 470	54 622 469	55 716 065	55 716 065	735 539 606
Total		0	125 641 301	127 663 321	129 726 958	131 830 957	54 622 470	54 622 469	55 716 065	55 716 065	735 539 606
FSE+*	En transition	0	23 937 557	24 322 400	24 714 997	25 115 445	10 405 925	10 405 925	10 614 239	10 614 239	140 130 727
Total		0	23 937 557	24 322 400	24 714 997	25 115 445	10 405 925	10 405 925	10 614 239	10 614 239	140 130 727
Total		0	149 578 858	151 985 721	154 441 955	156 946 402	65 028 395	65 028 394	66 330 304	66 330 304	875 670 333

3.6 Enveloppes financières totales par Fonds et cofinancement national

Tableau 11: Dotations financières totales par Fonds et contribution nationale

Numéro de l'objectif stratégique / spécifique du FTJ ou de l'assistance	Priorité	Base de calcul du soutien de l'Union (coût total éligible ou contribution publique)	Fonds	Catégorie de régions*	Contribution de l'Union a) = g) + h)	Ventilation de la contribution de l'Union		Contribution nationale b) = c) + d)	Ventilation indicative de la contribution nationale		Total e) = a) + b)	Taux de cofinancement f) = a) / e)
						Contribution de l'Union moins le montant de la flexibilité g)	Montant de la flexibilité h)		Public c)	Privé d)		
OS1	Axe 1	cout total éligible	FEDER	En transition	287 033 172	244 027 979	43 005 193	191 355 448	71 758 293	119 597 155	478 388 620	0,6000000000
OS2	Axe 2			En transition	250 000 000	212 543 360	37 456 640	166 666 666	95 833 333	70 833 333	416 666 667	0,5999999995
OS3	Axe 3			En transition	34 266 514	29 132 480	5 134 034	22 844 343	13 135 497	9 708 846	57 110 857	0,5999999965
OS5	Axe 5			En transition	124 366 600	105 733 180	18 633 420	82 911 068	41 455 534	41 455 534	207 277 667	0,5999999990
OS1	Axe 6			En transition	15 000 000	12 752 602	2 247 398	10 000 000	3 750 000	6 250 000	25 000 000	0,6000000000
OS4	Axe 4	cout total éligible	FSE+	En transition	134 741 084	114 561 727	20 179 357	89 827 390	67 370 542	22 456 848	224 568 474	0,5999999982
Assistance technique		cout total éligible	FEDER		24 873 320	21 011 471	3 861 849	16 582 214	16 582 214	0	41 455 534	0,5999999904
Assistance technique		cout total éligible	FSE+		5 389 643	4 548 837	840 807	3 593 096	3 593 096	0	8 982 739	0,5999999555
			Total FEDER	En transition	735 539 606	625 201 072	110 338 534	490 359 739	242 514 871	247 844 868	1 225 899 345	0,5999999992
			Total FSE+	En transition	140 130 727	119 110 564	21 020 164	93 420 486	70 963 638	22 456 848	233 551 213	0,5999999966
			Total général		875 670 333	744 311 636	131 358 698	583 780 225	313 478 509	270 301 716	1 459 450 558	0,5999999983

Numéro de l'objectif stratégique / spécifique du FTJ ou de l'assistance	Priorité	Base de calcul du soutien de l'Union (coût total éligible ou contribution publique)	Fonds	Catégorie de régions*	Contribution de l'Union a) = b) + c) + h) + i)	Ventilation de la contribution de l'Union				Contribution nationale d) = e) + f)	Ventilation indicative de la contribution nationale		Total g) = a) + d)	Taux de cofinancement h) = a) / g)	
						% UE	sans assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5 b)	pour l'assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5 c)	sans assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5 i)		pour l'assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5 j)	Public e)			Privé f)
OS1	Priorité 1	cout total éligible	FEDER	En transition	297 079 333	40,9%	244 027 979	8 486 387	43 005 193	1 599 774	198 052 889	78 455 734	119 597 155	495 132 222	0,6000000000
OS2	Priorité 2			En transition	258 790 000	35,8%	212 543 360	7 391 469	37 456 640	1 358 531	172 500 001	101 666 667	70 833 334	431 250 001	0,5999999981
OS3	Priorité 3			En transition	35 465 842	4,6%	29 132 480	1 013 120	5 134 034	186 208	23 643 895	13 935 049	9 708 846	59 109 737	0,5999999967
OS5	Priorité 5			En transition	128 719 431	17,5%	105 733 180	3 677 007	18 633 420	675 624	85 812 954	44 357 421	41 455 533	214 532 385	0,5999999991
OS1	Priorité 6			En transition	15 525 000	2,1%	12 752 602	443 488	2 247 398	81 512	10 350 000	4 100 000	6 250 000	25 675 000	0,6000000000
OS4	Priorité 4	cout total éligible	FSE+	En transition	140 130 727	100,0%	114 561 727	4 548 836	20 179 357	840 807	93 420 486	70 963 638	22 456 848	233 551 213	0,5999999972
			Total FEDER	En transition	735 539 606		604 189 601	21 011 471	106 476 685	3 861 849	490 359 739	242 514 871	247 844 868	1 225 899 345	0,6000000000
			Total FSE+	En transition	140 130 727		114 561 727	4 548 836	20 179 357	840 807	93 420 486	70 963 638	22 456 848	233 551 213	0,5999999972
			Total général		875 670 333		718 751 328	25 560 307	126 656 042	4 702 656	583 780 225	313 478 509	270 301 716	1 459 450 559	0,5999999983

Partie 4 :
Conditions favorisantes

Tableau 12: Conditions favorisantes

Condition favorisantes	Fonds	Objectif spécifique	Réalisation de la condition favorisante	Critères	Respect des critères	Référence aux documents pertinents	Justification
------------------------	-------	---------------------	---	----------	----------------------	------------------------------------	---------------

Condition thématique favorisante (FEDER) « Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente »

Objectif stratégique 1 « Une Europe plus intelligente » -

Objectifs spécifiques 1.1 et 1.4

⇒ **Condition réalisée**

Les critères sont :

1/ Analyse actualisée des défis à relever pour la diffusion de l'innovation et la numérisation

⇒ **Critère respecté**

L'analyse des défis menée en lien avec les schémas régionaux, (SRDEII, SRESRI) fait ressortir des enjeux communs : développement des efforts et effectifs au service de l'innovation dans les entreprises, les structures de recherche et les territoires ; adaptation des PME/TPE aux évolutions numériques, écologiques, énergétiques ; continuité du maillage de l'action économique pour un territoire, cohérent, innovant et attractif.

Pour assurer l'analyse et répondre aux défis d'une S3 intégrée au SRDEII, plusieurs niveaux existent : pilotage et animation agile du S3/SRDEII - cohérence des politiques publiques en lien avec les schémas régionaux ; construction/suivi de feuilles de route sur les filières à potentiel S3; démarche transversale irrigant l'ensemble des analyses de la stratégie régionale et des filières pour consolider l'écosystème régional par des actions transversales : écosystèmes d'innovation, transformation numérique et environnementale, intelligence économique.

2/ Existence d'une institution ou d'un organisme régional / national compétent, responsable de la gestion de la S3

⇒ **Critère respecté**

Suite à la loi NOTRe, attribuant à la Région la compétence (quasi)exclusive en matière de développement économique, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Nouvelle-Aquitaine représente ainsi la vision pour le développement économique du territoire.

Pour la cohérence globale entre les stratégies régionale, nationale et européenne, la Région est donc l'organisme responsable de la gestion de la S3/SRDEII ainsi que de l'animation et du

pilotage des différentes filières d'excellence mais aussi des actions transversales permettant le pilotage agile, l'émergence et la structuration de filières, la consolidation de l'écosystème d'innovation, etc.

La Région est actuellement en phase de réécriture de son SRDEII avec un vote prévu en juin 2022. Ce document décrit la gouvernance et l'animation du SRDEII en répondant aux exigences S3.

3/ Outils de suivi et d'évaluation permettant de mesurer la progression vers les objectifs stratégiques

⇒ **Critère respecté**

Aujourd'hui, le SRDEII et l'approche d'animation des feuilles de route par filières se basent sur des outils de suivi indicateurs et indexation des aides régionales, la réalisation de rapport annuel des aides ou encore les feuilles de route des différentes filières.

Suite à la réécriture du SRDEII, cette partie d'outils de suivi et d'évaluation est en cours de restructuration. Il sera possible de fournir les éléments dans les prochains mois.

Cependant, pour garantir l'agilité de la méthodologie de la S3/SRDEII, le suivi, le pilotage et l'évaluation se baseront **sur les actions transversales** complètement intégrés aux filières et thématiques de la S3 pour :

- Justifier l'intégration des filières dans la liste des filières S3
- Animer la S3 en permettant la structuration des filières et des territoires
- Evaluer la réponse aux objectifs stratégiques de diffusion de l'innovation, transformation numérique et transition énergétique et environnementale.

4/ Fonctionnement de la coopération entre les acteurs (processus de découverte entrepreneuriale)

⇒ **Critère respecté**

Le pilotage S3/SRDEII, mené par la Région, permet la vision globale des filières d'excellence mais aussi de s'assurer de l'**alignement des stratégies et des ingénieries nationales et européennes.**

Pour le SRDEII, 17 groupes de travail sur 3 axes, 5 réunions territoriales et un espace de concertation publique ont été réalisés pour permettre aux acteurs et parties prenantes de contribuer. Un chapitre du SRDEII/S3 sera dédié à la gouvernance, l'animation et la coopération avec les parties prenantes. Le pilotage global est en lien continu avec les filières d'excellence. Celles-ci s'articulent autour de feuilles de route animées, pilotées avec les parties prenantes. Elles sont alignées avec les stratégies nationales et européennes des filières. Le SRDEII viendra structurer, coordonner l'approche d'identification des filières et de construction des feuilles de route en s'appuyant sur les **actions de transversalité utiles à un fonctionnement agile de la S3/SRDEII.**

5/ Actions nécessaires pour améliorer les systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation, le cas échéant

⇒ **Critère respecté**

Les diagnostics et recommandations ont fait ressortir la nécessité pour la Région de poursuivre ses actions visant à remédier à son retard d'innovation à la fois diffusion de l'innovation dans les entreprises mais aussi en améliorant le potentiel de recherche public du territoire.

Les moyens d'actions proposés dans le SRESRI et pris en compte dans la construction du SRDEII ont pour ambition la consolidation d'un écosystème d'innovation en transversalité et cohérence avec l'ensemble des filières d'excellence régionale. Cela se matérialise par un **axe spécifique du SRDEII/S3 « actions transversales »** qui s'étend des acteurs d'accompagnement à l'innovation et à la création d'entreprise jusqu'au centres d'innovation et structures de transfert de technologie. L'enjeu est d'accompagner la diffusion de l'innovation, l'envie d'entreprendre mais aussi d'accompagner la structuration des filières en lien avec les grands défis sociétaux de demain.

6/ Le cas échant, actions destinées à soutenir la transition industrielle

⇒ **Critère respecté**

Dans son nouveau SRDEII, la Région définit comme nouvelle orientation « Accélérer les transitions au service de la performance des entreprises, des salariés et des territoires ». Ainsi, au travers notamment du programme Usine du Futur définissant la stratégie régionale de transition industrielle structuré aujourd'hui autour d'une plateforme d'accélération PROPULS (DIHNAMIC candidat à la labellisation EDIH) et outils de diagnostics et parcours d'accompagnement.

Au-delà de cette approche transversale de la transition industrielle, chacune des filières a identifié dans ses feuilles de route des actions spécifiques pour accompagner la transition industrielle qui est un des leviers pour la relance économique suite à la crise Covid-19.

7/ Mesures en faveur de la collaboration avec des partenaires à l'extérieur d'un Etat membre donné dans les domaines prioritaires

⇒ **Critère respecté**

L'intégration de la S3 au SRDEII est la mesure forte qui vise à favoriser la collaboration avec des partenaires extérieurs en renforçant la visibilité européenne des différentes filières. En effet, au travers de l'approche filière et de la construction des feuilles de route, il est possible d'identifier les partenariats mais surtout de les animer en cohérence avec les ambitions régionales.

Plusieurs partenariats structurants existent au niveau de la Région et ou de ses parties prenantes (CleanSky, Plateforme Batterie, EIT Raw Material et EIT Manufacturing, etc. D'autres sont en cours de construction.

Pour l'ensemble des critères les documents de référence sont : Bilan SRDEII, SRESRI, document annonce nouveau SRDEII, programme Usine du Futur (<https://www.usinefutur.fr/>)

Partie 5 :
Autorités responsables du programme

Autorités du programme	Nom de l'institution	Contact	E-mail
Autorité de gestion	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	<u>Le Président</u>	president@nouvelle-aquitaine.fr
Autorité d'audit	Commission Interministérielle de coordination des contrôles- Fonds européens	<u>Madame la Présidente</u>	cicc@finances.gouv.fr
Organisme qui reçoit les paiements de la Commission	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	<u>Le Président</u>	president@nouvelle-aquitaine.fr
Le cas échéant, Organisme en faveur duquel la Commission doit effectuer les paiements art 30(5) Assistance technique	<u>Non concerné</u>		
Fonction comptable si cette fonction est confiée à un organisme autre que l'autorité de gestion	<u>Non concerné</u>		

Tableau 13A: La portion des pourcentages fixés à l'article 36, paragraphe 5, point b), du RDC, qui serait remboursée aux organismes qui reçoivent les paiements de la Commission en cas d'assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5, du RDC (en points de pourcentage)

Organisme 1 : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	90%
Organisme 2 : ANCT	10 %

Partie 6 :

Partenariat

Mesures mises en place pour associer les partenaires à l'élaboration du programme

La Région Nouvelle-Aquitaine, dans son rôle de pilote des fonds européens 2014-2020, a souhaité anticiper l'élaboration des programmes 2021-2027 en associant l'ensemble des parties prenantes aux phases de préparation, dès la parution des projets de règlements dans une large concertation régionale. Elle a défini un calendrier et une méthodologie autour d'un dispositif de concertation à 2 niveaux, associant l'ensemble des acteurs publics et des représentants des acteurs privés :

- Une instance technique « Journées de Concertation (JoC) » composée de 10 groupes de travail thématiques : innovation, entreprises, instruments financiers, numérique, transition énergétique, environnement, emploi/formation/ESS/Création d'activités, approche territoriale, S3 et gestion/outils/procédures.
- Une instance politique « Conférence des Partenaires » (COP).

Afin d'assurer une participation forte et active, des outils numériques ont été mis en place permettant la diffusion d'information et des échanges en continu:

- Une plateforme d'échanges numérique (europe-en-nouvelle-aquitaine.fr) et un espace collaboratif (extranet-ue.nouvelle-aquitaine.pro) destinés à diffuser les informations: documentation par thématique, comptes rendus des COP et JOC, fiches actions, contributions des partenaires ...,
- Une adresse générique (europe.21-27@nouvelle-aquitaine.fr) facilitant un échange en continu avec le partenariat,
- Une plateforme spécifiquement créée pour la concertation (participez.nouvelle-aquitaine.fr) qui a permis à un large public de déposer leurs contributions et réflexions.

Une concertation lancée dès octobre 2018 afin de recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les orientations stratégiques des futurs programmes en leur demandant : « Quelles sont les priorités stratégiques qui devraient être soutenues par les fonds européens sur la période 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner le développement des territoires ? » a recueilli 80 contributions qui ont été analysées pour identifier les principaux enjeux régionaux. Elles ont aussi servi d'appui aux 19 réunions d'information organisées sur l'ensemble du territoire entre juillet et octobre 2019. Ces séquences ont eu pour but de mobiliser l'ensemble des acteurs privés et publics parmi lesquels les collectivités, les membres du comité de suivi 14-20, et les représentants socio-économiques ainsi que la société civile.

Conformément au règlement général et au code de conduite européen en matière de partenariat, **l'ensemble des acteurs du partenariat régional élargi** a été associé à l'élaboration de ce programme. Leur choix s'est appuyé sur les membres du Comité de suivi 2014-2020 (1679 membres) offrant ainsi une représentativité complète des acteurs publics et privés dans les domaines couverts par la politique de cohésion (collectivités, associations environnementales, représentants socio-professionnels et de la société civile...). Ce partenariat, actualisé au vu des concertations menées dans le cadre des schémas régionaux et des conséquences liées à la fusion des régions, a permis d'enrichir la réflexion et de bâtir un programme à partir des contributions des partenaires dans la mesure où elles contribuaient aux objectifs attendus par l'Union européenne.

La COP de lancement du 11 juin 2019 a informé les partenaires sur les propositions d'intervention des fonds pour 2021-2027 et sur le processus d'élaboration.

Le partenariat a d'abord participé :

- à l'établissement du diagnostic territorial par objectifs stratégiques (juillet-septembre 2019)
- puis à l'élaboration du programme

5 JOC ont été organisées (juillet 2019 à octobre 2020) autour des groupes thématiques afin d'échanger sur les différentes versions du programme. Ce travail a été complété par des contributions écrites via la plateforme dédiée.

Celle du 4 octobre 2019 a permis de synthétiser et de prioriser les orientations identifiées lors de l'élaboration du diagnostic.

La JoC du 20 février 2020 organisée autour de 7 groupes de travail, a permis au partenariat de réagir sur la rédaction de fiches actions.

La 3^{ème} COP du 14 mai 2020 organisée sous forme de webinaire eu égard au contexte sanitaire, a permis d'échanger avec les partenaires sur l'architecture du programme FEDER-FSE+ (V0), préparée en février.

Les JOC des 30 septembre et 1^{er} octobre, organisées sous forme d'ateliers (compétitivité des entreprises, recherche/innovation, Formation/emploi, numérique, environnement, transition énergétique, instruments financiers, procédures et S3) ont travaillé sur la V1 du programme FEDER-FSE+.

Les fiches actions, travaillées lors de ces 3 JOC ont été mises en ligne sur le site extranet de la Région.

La 4^{ème} COP du 5 novembre 2020, en webinaire, fut une présentation aux partenaires du travail mené sur la V1 du programme FEDER-FSE+.

Enfin, 5 JoC ont été organisées entre 2020 et 2021 sur l'approche territoriale afin d'échanger avec les partenaires sur:

- les scénarii possibles de mise en œuvre
- les modalités de mise en œuvre de Leader
- la répartition des enveloppes
- le projet d'appels à candidatures auprès des territoires.

Une CoP sous forme de consultation écrite s'est tenue en décembre 2021 pour valider la V2 et une autre en mars 2022 pour la version soumise officiellement à la Commission européenne.

5 000 personnes environ ont participé à 64 réunions dont 7 COP et 10 JOC entre avril 2019 et décembre 2021 : 130 contributions écrites de 117 organismes ont été reçues et analysées.

Elles portaient principalement sur : la gouvernance, le plan de relance, les lignes de partages entre les fonds, la S3, les thématiques énergétiques (énergies renouvelables, efficacité énergétique), la lutte contre le changement climatique (biodiversité, eau), la mobilité durable, la transformation numérique, les sujets Emploi et Formation, l'approche territoriale...

Dans la limite des dispositions règlementaires, l'AG a pu prendre en compte les remarques des partenaires dans la mesure du possible, par exemple : prise en compte de la dimension urbaine au sein de chaque OS, accompagnement du tourisme dans sa transformation numérique, prise en compte de l'ESS dans les OS1 et OS2 ...

Le programme soumis à la Commission, ainsi que les résultats de l'évaluation stratégique environnementale (**ESE**) seront rendus publics. En effet, afin d'assurer la plus grande transparence, une **consultation publique** sera ouverte. Elle sera publiée dans les quotidiens régionaux (Sud-Ouest, le Populaire et la Nouvelle République par ex), et également visible sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine, ou encore à disposition dans les Centres Europe Direct.

Conformément à la directive 2001/42/CE du 27/06/2001, l'ESE doit être effectuée au cours de l'élaboration du programme et menée à son terme avant l'adoption de celui-ci.

La saisine de l'Autorité environnementale a été effectuée le 24/12/2021 et son avis rendu le 10/03/2022, la consultation du public sera organisée du 30 mars au 30 avril 2022.

Rôle du partenariat dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme

Le partenariat sera impliqué dans le processus de sélection ainsi que dans le travail de suivi et d'évaluation des réalisations du Programme FEDER-FSE+ à travers principalement deux instances :

- Le comité de suivi inter-fonds (CS)
L'instance de consultation partenariale (ICP)

Le comité de suivi inter-fonds :

Conformément au Règlement cadre, sa mise en place est obligatoire. Il sera présidé par le Président du Conseil régional. Il réunit les représentants de la Commission européenne, des instances nationales, les partenaires régionaux, les services de l'Etat et de la Région.

Sa composition regroupera des membres tels que le Président du Conseil régional, les Présidents des Communautés urbaines, d'Agglomération et de la Métropole, les Préfets des départements, le Président du Conseil économique, social et environnemental régional etc. et des membres consultatifs associés dont les représentants de la société civile (organisations syndicales, organismes de protection de la nature, monde associatif, économique et socioprofessionnel).

Le CS se réunira en plénière au minimum une fois par an selon les modalités prévues au règlement intérieur, lequel sera établi conformément au cadre institutionnel, juridique et financier national. Pour des raisons liées au contexte sanitaire, il pourra également être organisé sous forme dématérialisée.

Il examinera en détail toutes les questions ayant une incidence sur la réalisation du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine, donnera un avis sur toute modification proposée par l'AG et pourra lui adresser des recommandations en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation du programme. Enfin, afin d'assurer cohérence et coordination, une information sur la mise en œuvre des autres programmes européens (PSN et son volet régional, Programme national FSE+, la CTE, ou encore Horizon 2020...) sera prévue.

L'instance de consultation des partenaires:

Dans le respect des principes de transparence et de partenariat, les partenaires sont consultés sur les projets susceptibles d'être soutenus au titre du programme. Ils émettent, avant la décision de l'AG, un avis consultatif préalable et/ou des observations sur la base des documents établis par cette dernière. Cette instance sera dématérialisée sur la période de consultation, permettant une programmation fluide et régulière. Une réunion d'information lors de chaque ICP des partenaires pourra être tenue afin de répondre aux éventuelles questions ou apporter des précisions sur les opérations présentées.

Un calendrier prévisionnel des consultations est fixé semestriellement.

L'axe 5 étant mis en œuvre sous forme de DLAL avec une délégation de sélection aux territoires, les membres de l'ICP bénéficieront d'une information à posteriori des dossiers programmés dans le cadre des stratégies locales.

Partie 7 :

Communication et visibilité

1. La mise en œuvre

Pour renforcer la cohérence des actions de communication des fonds FEDER, FSE +, FEADER, FEAMPA et donner une plus grande visibilité de l'action de l'Europe, des actions inter-fonds seront menées majoritairement. Pour autant, cette stratégie envisagera des actions spécifiques à chaque fonds et une approche thématique en fonction des objectifs politiques des programmes, de leurs stratégies et de leurs avancées.

Une démarche participative associant les partenaires permettra d'optimiser sa mise en œuvre. Il sera recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires, des relais et les programmes de coopération.

Cette stratégie de communication s'appuie sur les principaux enseignements tirés de la précédente période. L'enjeu majeur sera d'informer et sensibiliser de manière transparente l'opinion publique. En effet, les projets financés témoignent de la présence d'une Europe proche et solidaire. Un point particulier sera fait sur les projets d'importance stratégique. La stratégie sera mise en œuvre selon les modalités prévues par la réglementation européenne. Un responsable de la communication assurera les échanges d'informations sur les activités de visibilité et de communication avec la Commission.

2. Les objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur leur mise en œuvre
- Transmettre les valeurs européennes et régionales, et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période 2021-2027,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

3. Les cibles

Les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels

Un porteur de projet doit pouvoir juger rapidement et simplement si son projet est en adéquation avec les priorités européennes avant d'aller plus loin dans sa démarche. Il s'agit de faire émerger de nouveaux projets éligibles au soutien européen.

Il est nécessaire également de veiller à ce que chaque bénéficiaire respecte bien ses obligations de communication et les accompagner dans leurs démarches administratives.

Au-delà de cette obligation réglementaire, les bénéficiaires peuvent à leur tour jouer un rôle de relais en témoignant de la réussite de leur projet.

Les partenaires et les relais

- Il s'agit de mettre en scène toutes les synergies possibles entre les différents partenaires notamment les membres du comité de suivi et d'associer l'Europe à leurs événements.

- Les relais (Universités, agences, animateurs territoriaux, les Centres Information Europe Direct, les maisons de l'Europe, les centres de formation...) sont les maillons indispensables à la réussite et à la mise en œuvre des programmes européens.
- Les élus peuvent être à la fois des bénéficiaires mais également des relais efficaces auprès des porteurs de projets sur l'ensemble de la région.
- Les médias sont également des vecteurs d'information

Le grand public

Il s'agit de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de l'intervention de l'Europe dans leur quotidien.

Au-delà de ces trois grandes catégories, une nécessaire segmentation des cibles sera réalisée en fonction des actions de communication à mener en lien avec la stratégie du programme et ses grands objectifs (ex: grand public; jeunes; jeunes ruraux).

4. Le message

Sur la période 2014/2020, la signature régionale « La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire/votre avenir » a permis de souligner la présence de l'Europe en région. Présente sur tous les supports de communication, elle est aussi utilisée par de nombreux bénéficiaires et partenaires. L'utilisation de la même signature permettra d'assurer une continuité.

5. Une communication digitale renforcée

Le site « www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu » et les comptes Facebook « Europeennouvelleaquitaine » et Twitter « UEenNvelleAqui », seront au cœur de cette stratégie. Une adaptation de ces réseaux à l'évolution des canaux d'information sur les années à venir sera à prévoir.

L'organisation d'évènements hybrides (en digital et présentiel) permettra de s'adapter à toute situation de crise.

6. Le budget

Une enveloppe de 3 M€ sera mobilisée sur le programme opérationnel FEDER/ FSE+ pour mettre en œuvre les actions de communication.

7. L'évaluation

Suivi de tout indicateur pertinent en lien avec nos actions de communication

Partie 8 :

**Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de
taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts**

Non concerné

Liste des opérations d'importance stratégique

Le Projet « FERROCAMPUS », situé à Saintes, inscrit dans la stratégie régionale d'un transport ferroviaire durable, vise la création d'un campus technopolitain dédié à la filière ferroviaire, regroupant formation, recherche appliquée, transfert technologique ; et favorisant la création, l'installation et la collaboration d'entreprises. Estimé à plus de 50 M€ couvrant plusieurs priorités du PO, son achèvement est prévu en 2025

Le Projet « Réseau de chaleur urbain » de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'inscrit dans son "Plan Action Climat ; d'un coût global de 52,4 M€ (la 1ère phase cofinancé par le FEDER 14-20), permettra d'alimenter de gros consommateurs d'énergie : bâtiments résidentiels ANRU, Université, pôle technologique et des établissements de santé dont un centre hospitalier. La réduction de la consommation d'énergie fossile permettra une réduction des émissions de GES à hauteur de 24.100 t de CO2 par an. Il proposera aux abonnés du réseau une tarification maîtrisée s'affranchissant au mieux des variations des prix.

Les Espaces Régionaux d'Information de Proximité Nouvelle-Aquitaine, déployés par bassin d'emploi (43 en région), proposent une offre de service partenariale pour aider tous les publics à s'orienter vers et dans la vie professionnelle par un accès facilité à l'information sur les métiers, l'emploi, la création d'activité, la prise en compte de la réalité territoriale et des besoins des entreprises. Le FSE+ soutiendra son déploiement et ses évolutions, coût estimé à 8M€.

Le Dispositif Appui aux Micro-Projets Locaux Innovants (AMPLI), de l'ESS permet l'amorçage de micro-projets locaux et innovants pour créer de l'emploi. Il permet de répondre aux besoins des territoires. Le FSE+ soutiendra la création d'un poste au sein de la structure portant le projet (aide forfaitaire de 20.000 €). Sur la période, près de 9M€ de FSE + pourront être mobilisés.

Les Ecoles de la 2nde Chance permettent à de jeunes adultes sans diplôme ni qualification, en rupture avec le système scolaire et/ou l'emploi, de réenclencher un parcours éducatif, et améliorent la qualification des actifs par le retour à la formation d'une partie du public « décrocheur » du système scolaire dit traditionnel. Déjà 4 écoles déployées sur 9 sites en région avec enjeu d'une meilleure couverture territoriale. Coût total estimé : 16M€